

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Baronnies

en drôme provençale

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

2017

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 2017

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME
PROVENÇALE

T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ au siège social à Nyons

Du lundi au jeudi de 9H à 12H et
de 14H à 17H

Le vendredi de 9H à 12H

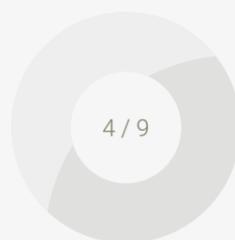
→ Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires

Siège social

170 rue Ferdinand Fert
Les Laurons - CS 30005
26110 Nyons

Antenne de Buis-les-Baronnies

Boulevard Aristide Briand
26170 Buis-les-Baronnies



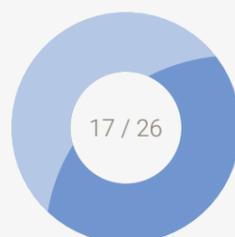
PREAMBULE

- Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?
- La fusion des 4 Communautés de communes
- Les membres du Comité exécutif



La CCBDP

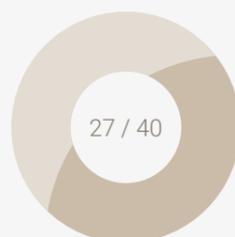
- Le territoire
- Les missions
- La gouvernance
- Les partenaires territoriaux locaux



COMMISSION PERMANENTE

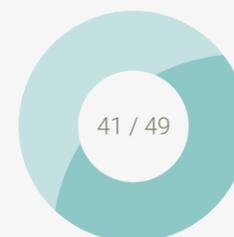
- Fonctionnement interne (RH)
- Finances
- Communication
- Comités territoriaux

Les actions par commissions ↓



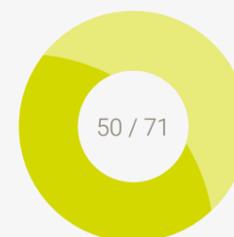
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Com A / SCOT - ADS - PLUI - Plan Climat Air Energie
- Com B / Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecte Conseiller - Archives
- Com C / Activités de Pleine Nature - Environnement - Transport - Mobilité
- Com F / Réseau Fibre - Télécommunication - Volet numérique de l'administration générale - Mutualisation - SIG



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Com D / Jean-Jacques MONPEYSSEN • OCM • ZA • PFIL
- Com E / Sébastien BERNARD • Office communautaire • Stratégie tourisme



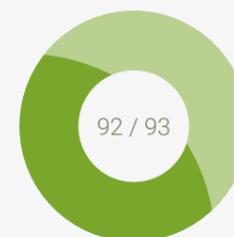
TECHNIQUE

- Com G / Christian CORNILLAC
- Com H / Stéphane DECONINCK • Travaux de voirie
- Com J / Jean GARCIA • Rapport du service public SPANC
- Com I / Gérard PEZ • GEMAPI
- Gestion des déchets : rapport du service public



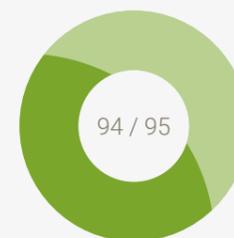
SOCIAL

- Com K / Nadia MACIPE • Social • accueils petite enfance
- Com L / Eric RICHARD • Enfance Jeunesse • Animation territoriale



BILAN ET PERSPECTIVES

- par thierry DAYRE



LISTE DES COMMUNES & MAIRES



Préambule

Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?

Une Communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes pour exercer certaines de leurs compétences en commun. Les EPCI sont régis par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'intercommunalité : une échelle pertinente de la mise en œuvre de l'action publique locale

« Les 36 681 communes françaises représentent à elles seules 40 % des communes de l'Union européenne. Elles garantissent une proximité réelle pour l'action publique mais cette densité et cette fragmentation ont pour contrepartie de limiter leurs capacités d'intervention individuelles (31 000 d'entre elles comptent moins de 2 000 habitants, près de 10 000 moins de 200) et la cohérence des politiques publiques locales au sein des bassins de vie. C'est pour pallier ces difficultés structurelles que dès la fin du XIX^e siècle, les premières formes d'intercommunalité technique ont encouragé les communes à s'associer pour répondre aux besoins d'équipement du territoire (électrification, adduction d'eau, assainissement, voirie...). Au cours de la V^e République, de nouvelles

formes d'intercommunalité comme les « syndicats intercommunaux à vocation multiple » (SIVOM), les Communautés urbaines, ont été créés pour accompagner le processus d'urbanisation et d'aménagement du territoire. **La formule Communautés de communes est née en 1992 pour redynamiser les regroupements intercommunaux, notamment en milieu rural, face à la complexification croissante de la gestion publique suite aux lois de décentralisation.**

La loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992 a permis à plus de 1000 communautés de communes de se créer dans les cinq premières années d'application du texte. C'est en 1999 que la loi « renforcement et simplification de la coopération intercommunale » (loi dite « Chevènement ») instaure le cadre institutionnel que l'on connaît aujourd'hui.

Depuis, le regroupement des communes s'est accéléré, notamment sous l'effet de la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales puis de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015. Cette dernière a permis de redéfinir les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Elle marque le renforcement du rôle des Communautés de communes à travers une nouvelle carte des intercommunalités entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et la redéfinition d'une partie de leurs compétences déléguées par les communes. (source adcf.org)



Le périmètre géographique ainsi que les compétences obligatoires de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, née de la fusion des quatre Communautés de communes des Baronnies (Val d'Eygues, Pays de Rémuzat, Pays de Buis, Hautes Baronnies), sont issus de cette réforme.

Un fonctionnement quasi similaire à celui des communes

Pour simplifier, on peut comparer le fonctionnement d'une Communauté de communes avec celui d'une commune. Au lieu d'avoir un conseil municipal, avec un maire et des adjoints, les élus se réunissent au sein du Conseil de Communauté, avec un Président et des Vice-Présidents délégués aux compétences, tous issus des conseils municipaux. La loi de réforme de 2010 introduit la désignation des conseillers communautaires au suffrage universel direct à partir de 2014 dans les communes soumises au scrutin de liste (à partir de 1000 habitants). Dans ces communes, les conseillers communautaires sont « fléchés » au moment de l'élection de l'équipe municipale. **Le Conseil de Communauté vote toutes les décisions importantes.** Il règle par ses délibérations les affaires, définit les grandes orientations de la politique de la Communauté de communes, vote les budgets et approuve les comptes. Il crée les emplois.

Comme pour les communes, la légalité des décisions est contrôlée par la Préfecture.

Le Conseil de communauté peut également former, pour l'exercice des compétences qui lui sont dévolues, une ou plusieurs commissions chargées d'étudier les dossiers et d'émettre des propositions.

Côté finances là encore les similitudes avec le fonctionnement communal sont grandes : une Communauté de communes perçoit des impôts dont elle vote librement les taux. Elle perçoit également des dotations de l'Etat et des subventions diverses en fonction des projets. La comptabilité est tenue selon les règles de la comptabilité publique, et tous les mouvements financiers transitent donc par le Trésor Public qui les contrôle.

La nouvelle organisation territoriale des Baronnies

4 ans de genèse

Dans le cadre de la réforme territoriale engagée en 2010, l'État a souhaité encourager la fusion des 4 communautés de communes et de quelques communes isolées des Baronnies. Une étude prospective sur le rapprochement de ces territoires a été lancée en 2013 à l'initiative des élus qui s'y étaient engagés auprès du Préfet. Au terme d'une consultation, le bureau d'étude Gestion Locale a été retenu afin d'accompagner les Communautés et de proposer différentes possibilités de collaboration intercommunale.

La loi NOTRe et l'intercommunalité

« La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 conduit à la mise en place, au 1^{er} janvier 2017, d'une nouvelle carte intercommunale. Au terme des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), le nombre d'intercommunalités à fiscalité propre diminue de 39% par rapport à 2016. Cette loi vise également à clarifier la répartition des compétences institutionnelles entre les différents niveaux territoriaux pour la conduite des grandes politiques publiques décentralisées : développement économique, transports et gestions des mobilités, aménagement de l'espace, environnement. Les Régions et les intercommunalités s'imposent comme les deux niveaux d'action publique majeurs dans ces quatre grands domaines d'action publique. » Source Assemblée des Communautés de France (Adcf)

En 2015 les élus des 4 Communautés se sont engagés concrètement dans le projet de fusion à l'horizon 2017 avec la mise en place d'instances transitoires et le choix d'un nom, « Communauté de communes des Baronnies En Drôme Provençale ».

En novembre 2015, Thierry DAYRE a été élu à l'unanimité Président des instances transitoires de la future intercommunalité. Il a présidé un Bureau transitoire réunissant Présidents et élus des

Communautés de communes du Val d'Eygues (6 membres), du Pays de Buis (4 membres), du Pays de Rémuzat (2 membres), des Hautes Baronnies (2 membres), ainsi que les deux conseillers départementaux Pascale ROCHAS et Pierre COMBES, la sénatrice Marie-Pierre MONIER. Ce Bureau et un Comité de pilotage de 33 personnes ont oeuvré ensemble à la construction de la nouvelle entité. L'année 2016

a été celle de la construction de la nouvelle Communauté de communes. Le travail des instances transitoires a permis d'aboutir à un Arrêté Préfectoral en date du 14 novembre 2016, instituant la CCBDP à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée illimitée sur le périmètre des 67 communes des Baronnies.

2017 : l'année de création

« La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a pour objet, en référence à l'article L 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'associer ses communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. »

Extrait des statuts-Art.5

La communauté de communes est née le 1^{er} janvier 2017. Elle exerce sur l'ensemble des 67 communes qui la composent des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives transférées par les communes. Ces compétences (voir p14) sont définies dans les statuts actés par la Préfecture en date du 06 septembre 2017. Ils traduisent, administrativement et juridiquement, les compétences envisagées dans le cadre de l'étude de pré-fusion mais aussi celles incombées de par la loi.

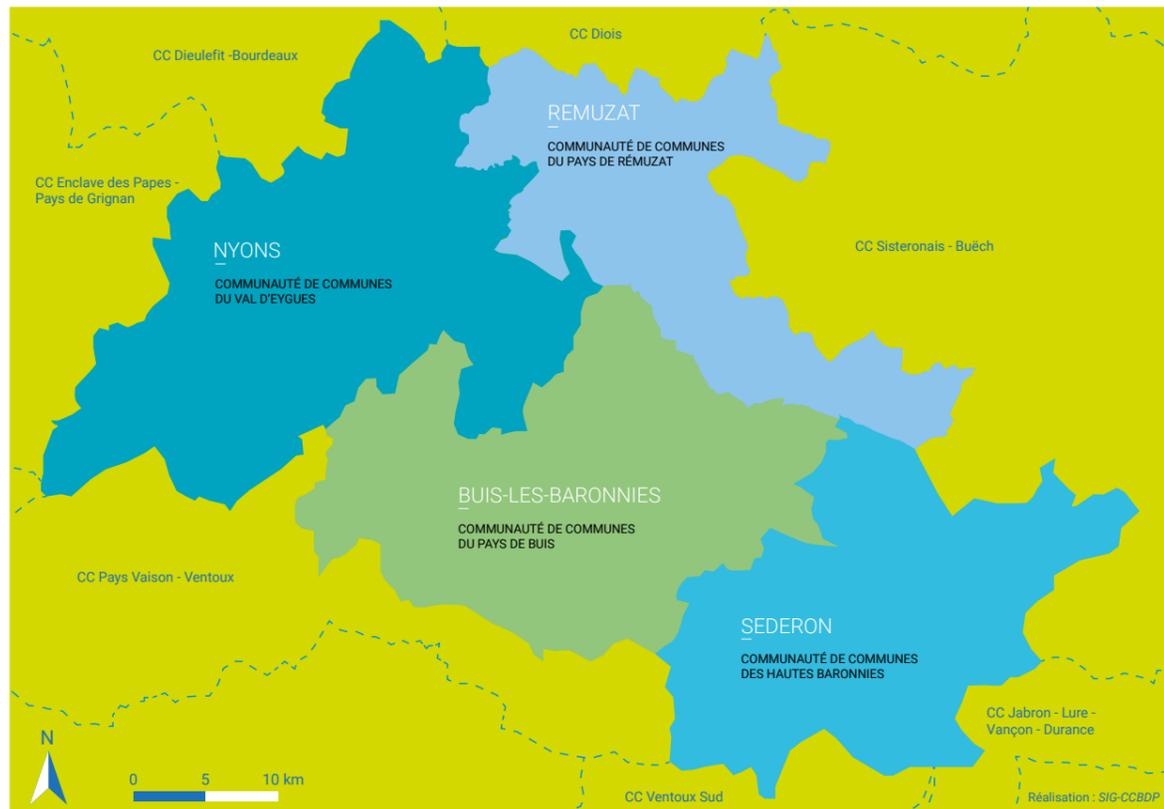
Le Conseil de communauté comprend 97 conseillers communautaires titulaires et 61 suppléants, il s'est réuni pour la première fois le 13 janvier 2017 à Saint-Maurice-sur-Eygues. Les 87 conseillers communautaires présents, tous maires ou conseillers municipaux issus des 67 communes de la nouvelle intercommunalité ont élu le Président Thierry DAYRE et les 15 Vice-Présidents qui composent le nouveau Comité Exécutif (voir p8-9).

Au cours de 2017, le Conseil de Communauté s'est réuni 12 fois et 272 délibérations ont été approuvées. La traduction administrative de la fusion a obligé un très grand nombre de délibérations de type administratif et technique.

La mise en place d'une nouvelle gouvernance (voir p15), la prise en fonctionnement opérationnel de toutes les compétences avec, pour certaines, l'incorporation de nouveaux outils et personnels qui y sont rattachés, ont fait de 2017 une année dense et de transition au niveau administratif et fonctionnel.



Les élus réunis à Saint-Maurice-sur-Eygues le 13 janvier 2017 pour le premier Conseil de Communauté de la CCBDP



Carte : Les 4 Communautés de communes fusionnées (source : SIG CCBDP)



Le Président Thierry DAYRE et le Premier Vice-Président à sa droite Michel GREGOIRE, entourés des Vice-Présidents élus le 13 janvier 2017.

Les membres du Comité Exécutif

Autour du Président, les Vice-Présidents forment le Comité exécutif. Ils ont en charge des compétences déléguées et président les commissions de travail. Le Président et les 3 Vice-Présidents territoriaux composent la Commission Permanente. Chaque Vice-Président territorial préside un Comité territorial auprès des élus des ex-Communautés de communes. Un Bureau comprend les 16 membres du Comité Exécutif complété de 18 membres élus le 20 janvier 2017.



Thierry DAYRE
Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale
1^{er} adjoint à la mairie de Nyons



Michel GREGOIRE
1^{er} Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente
Ex-Président de la CC du Pays de Buis
Maire de La Roche-sur-le-Buis,
Conseiller Régional



Jean MOULLET
2^e Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente
Ex-Président de la CC des Hautes Baronnies
Maire de Séderon



Claude BAS
3^e Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente
Ex-Président de la CC du Pays de Rémuzat - Maire de Verclause



Eric RICHARD
Vice-Président délégué à Enfance Jeunesse - Animation Territoriale
Commission L
ex-1^{er} Vice-Président du Val d'Eygues
Maire d'Aubres



Sébastien BERNARD
Vice-Président délégué à Tourisme - Sport - Culture - Associations
Commission E
Ex-1^{er} Vice-Président du Pays de Buis
Maire de Buis-les-Baronnies



J-J. MONPEYSSEN
Vice-Président délégué à Economie - Agriculture - Artisanat - Commerce - ZAE
Commission D
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Conseiller municipal à Nyons



Christelle RUYSSCHAERT
Vice-Présidente déléguée à SCOT - ADS - PLUI - Plan Climat Air Energie
Commission A
Ex-Vice-Présidente du Pays de Buis
Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet



Christian CORNILLAC
Vice-Président délégué à Gestion des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage
Commission G
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Mirabel-aux-Baronnies



Jean GARCIA
Vice-Président délégué à SPANC - Assainissement - Pluvial - Eau
Commission J
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues



Didier GILLET
Vice-Président délégué à Activités de Pleine Nature Environnement - Transport - Mobilité
Commission C
Ex-1^{er} Vice-Président des Hautes Baronnies
Maire de Montbrun-les-Bains



Didier GIREN
Vice-Président délégué à Réseau Fibre - Télécommunication - Volet numérique de l'administration générale - Mutualisation - SIG
Commission F - Maire de Roussieux



Gérard PEZ
Vice-Président délégué à GEMAPI - Irrigation
Commission I - Maire de Vercoiran



Jean-Michel LAGET
Vice-Président délégué à Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecte Conseiller - Archives
Commission B
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Chaudebonne



Stéphane DECONINCK
Vice-Président délégué à Voirie
Commission H
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Montaulieu



Nadia MACIPE
Vice-Présidente déléguée à Social - Petite Enfance
Commission K
Ex-Vice-Présidente du Val d'Eygues
Conseillère municipale à Nyons



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENCALE

Le territoire

Les missions

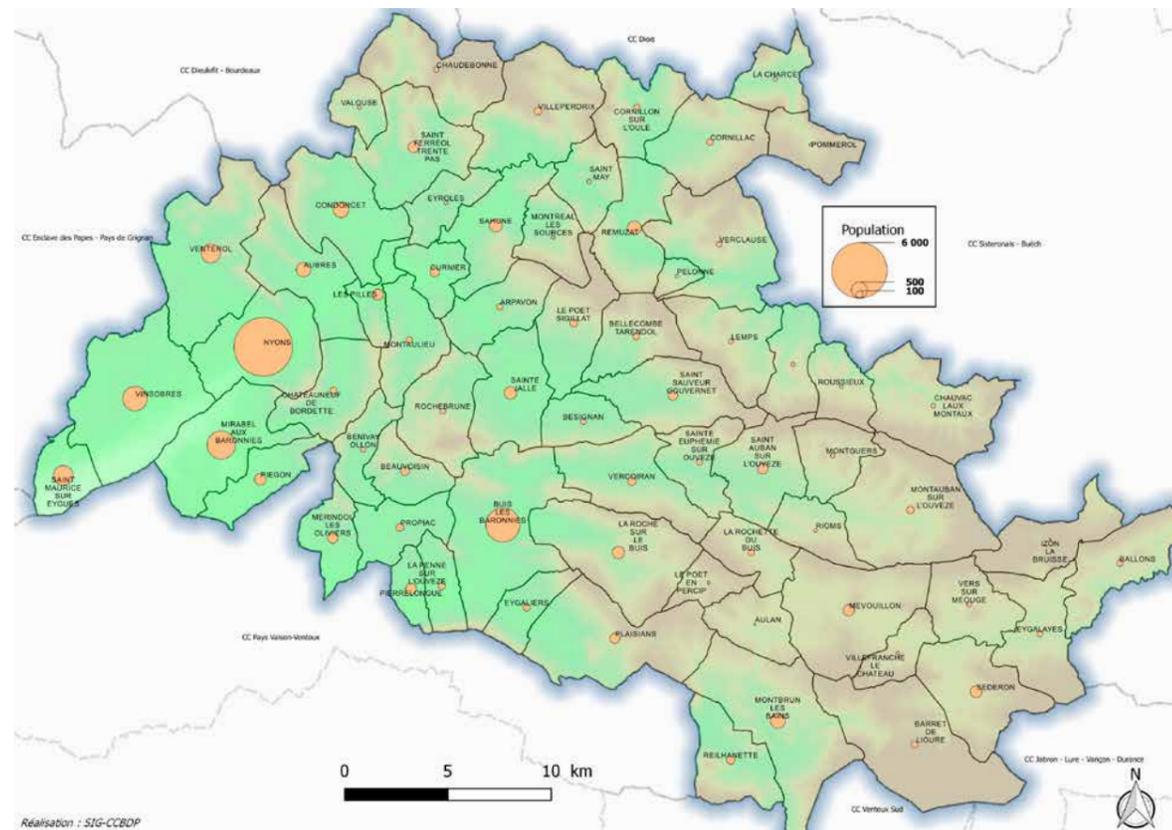
La gouvernance

Les partenaires territoriaux locaux

Le territoire

Chiffres clés :

- 67 communes
- 21 660 habitants sans double compte (population INSEE 2016)
- 1095 km²
- Population DGF : 26 445 habitants (Population INSEE + résidences secondaires + habitations mobiles)
- 31% de résidences secondaires
- Densité de 19 hab/km² (moyenne Drôme : 46 hab/km² ; Ardèche 58 Hab/km²)
- Près de 40% de la population a plus de 60 ans



Un vaste territoire rural un patrimoine naturel et des paysages remarquables

La Communauté de communes des Baronnie en Drôme provençale est un territoire vaste et peu peuplé, au relief préalpin et aux paysages remarquables, reconnu pour sa qualité de vie.



L'agriculture très présente.

Elle est caractérisée par la diversité de ses productions, des filières d'excellence et leur qualité reconnue par de nombreux labels : viticulture, oléiculture, plantes à parfums aromatiques et médicinales, arboriculture, petit épeautre, truffe, productions animales... Les produits du terroir et gastronomiques sont valorisés au travers des Appellations d'Origine Protégées « huile et olives de Nyons, « Côtes du Rhône » dont le « cru Vinsobres », la « lavande », l'abricot des Baronnie, deux stations classées Tourisme (Nyons et Montbrun-les-Bains), Site remarquable du Goût (Nyons)...



Le territoire se caractérise par ses villages perchés, ses gorges (Eygues, Méouge, site des gorges d'Ubrieux, gorges de Pommerol, Défilé de Trente Pas...), des terrasses de cultures en pierres sèches, vignobles, champs d'oliviers et de lavande, de nombreux cols offrant des points de vue sur les Baronnie, allant du Ventoux au Dévoluy, ses zones naturelles protégées...



Avec sa faible densité, son relief de moyenne montagne, la richesse de ses espaces naturels et de son patrimoine, la douceur de son climat, le territoire des Baronnie est propice au développement des **activités touristiques**, sportives et de pleine nature (2 000 km de sentiers de randonnée pédestre, VTT et équestre escalade, cyclotourisme, vol libre...). Les Baronnie bénéficient également d'un fort potentiel de développement d'**activités liées au bien-être** (thermalisme, agritourisme, gastronomie, tranquillité...) et à l'artisanat (moulins à huile, Scourtinerie, distilleries de plantes aromatiques, brasseries artisanales, marchés...).

Les missions

Définit par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 06/09/2017, l'objet de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale est d'exercer en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

Au titre des compétences obligatoires (art. L5214-16 du CGCT) :

Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 : création aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion touristique, dont la création d'offices de tourisme.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Dans l'attente de l'effet obligatoire à compter du 1/01/2018, cette compétence a été mise en œuvre en tant que compétence facultative en 2017).

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Au titre des compétences optionnelles (article L5214-16 du CGCT) :

Politique du logement et cadre de vie.

Création, aménagement et entretien de la voirie.

Actions sociales d'intérêt communautaire.

Au titre des compétences Facultatives (article L5211-17 du CGCT) :

Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et des missions de contrôle tel que défini à l'article L-2224-8 III du CGCT.

En matière de développement territorial, la Communauté de communes intervient afin de **favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif, et contribue à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature.**

La Communauté de communes assure la **gestion et l'entretien du gymnase, situé sur la commune de Buis-les-Baronnies**, dont elle est propriétaire.

Programmation et coordination des politiques territoriales européennes, politiques publiques de l'Etat, de la Région et du département.

Actions de valorisation du territoire et du terroir et des produits agricoles.

Suivi du schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Bassin de l'Ouvèze et de la Méouge dans le cadre des programmes conduits respectivement les syndicats de gestion.

La gouvernance

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil de Communauté composé de conseillers communautaires titulaires et suppléants désignés conformément à la réglementation en vigueur. Le nombre total et la répartition des sièges du Conseil de Communauté sont définis conformément à l'application de la règle de droit commun soit au nombre de 97, lors de sa création au 1er janvier 2017.

Le Conseil de Communauté s'est réuni 12 fois en 2017.

Les instances de gouvernance sont les suivantes :

- le Conseil de Communauté
- le Bureau
- Le Comité Exécutif
- La Commission Permanente
- Les Conseils Territoriaux
- Les Commissions Thématiques

Le règlement intérieur précise l'articulation entre ces différentes instances contribuant au processus décisionnel.



Les partenaires territoriaux

La Communauté de communes adhère aux structures territoriales locales qui incluent son périmètre et mène des actions partenariales dans ses différents domaines d'intervention.



Le Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales

La Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale est adhérente au Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales. À cheval sur les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'étend sur un massif incluant Drôme et Hautes-Alpes.

Le Parc intervient en matière :

- d'Agriculture (valorisation des produits locaux, circuits courts...),
- de dynamique Culturelle,
- d'éducation à l'environnement,
- d'énergie dans le cadre de la transition énergétique (accompagnement et conseil, développement de nouvelles filières...)

- de préservation, gestion et valorisation des zones naturelles et du patrimoine,
- de promotion touristique,
- de gestion des risques naturels,
- d'accompagnement des initiatives liées aux services à la personne et de santé.

www.baronnies-provencales.fr



Le Pays une Autre Provence

Le Pays « Une autre Provence » est une Association loi 1901 créée en 2000 reconnue par arrêté inter préfectoral en 2004. Son périmètre : CCBDP - CC Enclave des Papes Pays de Grignan – CC Drôme Sud Provence – CC Rhône Lez Provence.

L'objet de l'association est d'accompagner le développement du territoire selon les orientations de la charte de développement durable du Pays.

Ces principaux outils sont les dispositifs territoriaux développés par les Régions et l'Europe, notamment le programme Leader. C'est parce que le territoire est organisé en Pays que ces dispositifs peuvent être mobilisés sur le territoire intercommunal.

www.paysuneautreprovence.com



Destination Drôme Provençale

En 2017, le Comité d'Expansion Touristique et Économique de la Drôme Provençale (CETEDP), association régie par la loi du 1er juillet 1901, change de dénomination pour « **Destination Drôme Provençale** ». Ses missions sont redéfinies et de nouvelles conventions sont élaborées dans le cadre du transfert de la compétence Tourisme aux intercommunalités, suite à la fusion des Communautés et des offices de tourisme.

« Destination Drôme Provençale » exprime la volonté commune des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des offices de tourisme intercommunaux et des professionnels du tourisme d'assurer ensemble la promotion de la destination touristique Drôme Provençale.

L'association met en œuvre des fonctions marketing de la destination Drôme Provençale, en cohérence avec les stratégies des offices de tourisme et des EPCI relevant de son territoire, avec le schéma départemental du tourisme fixé par le département de la Drôme, avec les orientations de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le plan d'action de « Destination Drôme Provençale » est fixé pour 3 ans avec les OTI et les EPCI.

Dans ce contexte Destination Drôme Provençale assume des actions de communication et de marketing portées et financées par elle-même pour son propre compte ou celui de ses adhérents et des actions mutualisées portées et/ou coordonnées et financées par les 5 Offices de tourisme de son territoire. Afin d'assurer une cohérence d'outils, de moyens et d'objectifs, l'ensemble des actions, mutualisées ou pas, est défini conjointement par les 3 partenaires (Destination Drôme Provençale, Offices de tourisme et EPCI).

www.dromeprovencale.fr



COMMISSION PERMANENTE

Fonctionnement interne (RH)

Finances

Communication

Comités territoriaux



Thierry DAYRE

Président de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale

1^{er} adjoint à la mairie de Nyons



Jean MOULLET

2^e Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente

Ex-Président de la CC des Hautes Baronniees
Maire de Séderon



Michel GREGOIRE

1^{er} Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente

Ex-Président de la CC du Pays de Buis
Maire de La Roche-sur-le-Buis,
Conseiller Régional



Claude BAS

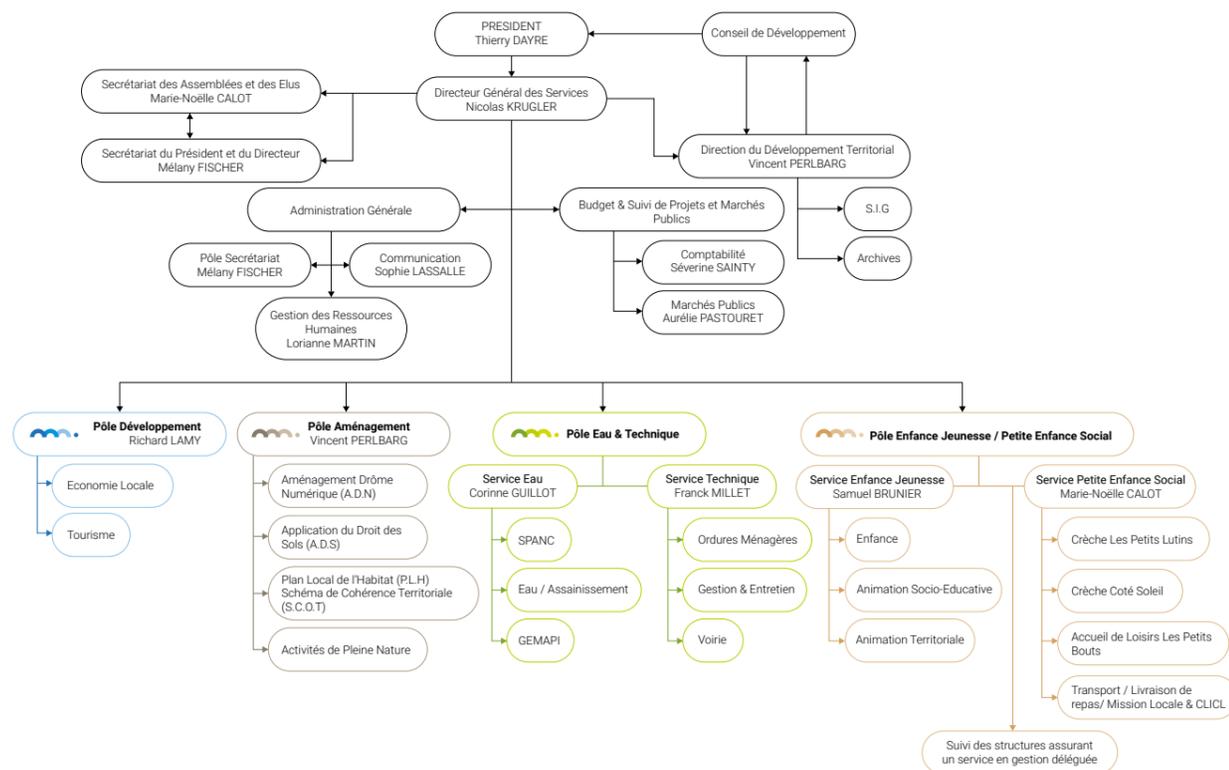
3^e Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente

Ex-Président de la CC du Pays de Rémuzat - Maire de Verclause



Fonctionnement interne

Organigramme des services



Au service des compétences territoriales, ces agents sont répartis dans les services suivants :

- Services administratifs : 17 agents
- Service développement économique et touristique : 1 agent
- Service développement territorial / aménagement du territoire : 7 agents
- Service Eau / SPANC : 3 agents
- Services Techniques : 27 agents
- Service Jeunesse : 10 agents
- Service Petite Enfance / Social : 29 agents dont 14 à la crèche « les Petits Lutins » de Nyons, 2 à l'ALSH « les Petits Bouts » à Nyons et 9 agents à la crèche « Côté Soleil » de Mirabel.

Budget du personnel 2017 : 2 543 754.03 €

Présentation des agents

64 agents titulaires
1 agent stagiaire
29 agents contractuels
(dont 1 CAE)

Parmi les agents titulaires :
Catégorie A : 8 agents
Catégorie B : 12 agents
Catégorie C : 44 agents

59 femmes / 36 hommes

Présentation du service RH

Le service Ressources Humaines nouvellement créé lors de la fusion est composé de deux agents : Lorianne MARTIN, Responsable du service et Magali MARTIN, chargée du suivi individuel des agents.

Les missions du service sont les suivantes :

gestion de la carrière des agents et de la paie, gestion des indemnités des élus, formation des agents, conduite du dialogue social au sein de la collectivité, gestion des cycles de travail et accompagnement dans l'organisation des services.

A la fusion des 4 anciennes Communauté de communes, la CCBDP comptait 67 agents.

Suite à la prise de compétence « action sociale d'intérêt communautaire » la CCBDP a intégré dans ses effectifs au 1^{er} septembre 2017 les agents des structures suivantes :

- Crèche « les Petits Lutins » à Nyons
- Centre de loisirs « les Petits Bouts » à Nyons
- Crèche « Côté Soleil » à Mirabel-aux-Baronnies

Pour aboutir au 31 décembre 2017 à 94 agents, soit 79,57 ETP

Formation

Les départs en formation (2017)

RH	17
Finances / Compta	0
MP	11
Archives	0
Secrétariat	4
Communication	2
Développement Eco	0
Aménagement du territoire	0
Urbanisme	15
Eau	10
ST	15
Enfance / Jeunesse	2
Crèche	0
Petite enfance / Social	0
TOTAL	76



Les actions 2017 du service RH

Le service Ressources Humaines créé en 2017 s'est constitué autour de trois axes :

Harmoniser le cadre de travail des agents

- Création des fiches de poste pour chaque agent
- Coordination des différents cycles de travail
- Création d'un règlement du personnel
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP
- Réalisation des entretiens professionnels sur trois mois
- Développement de la politique d'action sociale par l'adhésion de la collectivité au CNAS

Renforcer la relation élus/agents/collectivité grâce aux instances de dialogue social

- Création du Comité Technique (CT)
- Création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- Lancement de la démarche d'évaluation des Risques Professionnels (Document Unique)

Mettre en adéquation les ressources humaines et les territoires pour un service public de qualité

- Antenne de Buis-les-Baronnies : services OM, SPANC, ADS, comptabilité, communication et maintien des permanences associatives dans les locaux
- Antenne de Séderon : services déchèterie, transport de personnes, portage des repas à domicile pour les personnes âgées et centre de loisirs
- Antenne de Rémuzat : services OM avec mise à disposition de deux agents techniques polyvalents et une secrétaire administrative



Finances

Préparation budgétaire et exécution budgétaire

Le service a apporté son concours à l'élaboration et à l'approbation de :

- 10 comptes administratifs au titre de l'exercice 2016
- 10 comptes de gestion au titre de l'exercice 2016
- 6 budgets primitifs au titre de l'exercice 2017 : un budget général et cinq budgets annexes dont deux soumis à la TVA

Libellé des budgets	Dépenses	Recettes
Budget Général	2052	962
Budget Annexe des OM	254	136
Budget Annexe du SPANC	82	54
Budget Annexe du Portage des Repas	24	73
Budget Annexe Transport de Personnes	22	28
Budget Annexe Zone d'Activités	1	1

Le service a réalisé, au 31 décembre 2017, 3 689 écritures détaillées ci-contre par budget :

Dont

- 3 rôles au titre de la redevance Ordures Ménagères **soit 6 401 factures**
- 4 rôles au titre de la redevance Assainissement Non Collectif **soit 5 945 factures**

Modernisation des moyens de paiement

Par délibération n°2017-90, la Communauté de communes a mis en place pour l'ensemble de ses budgets le paiement par internet et le prélèvement automatique.

Le paiement par internet :

- 827 paiements par TIPI pour les factures OM pour 6401 factures
- 630 paiements par TIPI pour les factures SPANC pour 5945 factures

Le prélèvement automatique : effectif à compter de 2018,

- 312 autorisations pour le territoire de l'ex-CCPB,
- 132 autorisations pour l'ex-CCHB
- 82 autorisations pour l'ex-CCPR



Les comptes administratifs en chiffres

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget général	6 650 399.81 €	8 299 086.44 €	3 158 374.04 €	3 351 632.88 €
Budget OM	1 019 064.26 €	1 175 572.80 €	62 813.17 €	239 107.89 €
Budget SPANC	400 210.13 €	360 980.00 €	0.00 €	8 104.18 €
Budget SPR	16 036.68 €	5 352.70 €	0.00 €	0.00 €
Budget STP	26 625.25 €	38 270.29 €	54 749.53 €	85 257.35 €
Budget ZA	0.00 €	47 926.72 €	189 158.49 €	0.00 €

Les taux votés en 2017

- Taxe d'habitation : 3.76 % pour un produit encaissé de 1 407 814 €
- Taxe foncière bâti : 3.31 % pour un produit encaissé de 927 175 €
- Taxe foncière non bâti : 12.77 % pour un produit encaissé de 167 884 €
- Contribution Foncière des Entreprises : 4.61 % pour un produit encaissé de 185 571 €

Soit un total de 2 688 444 €

Dont 216 409 € au titre du FNGIR

CVAE : 72 212 €

FPIC : 207 638 €

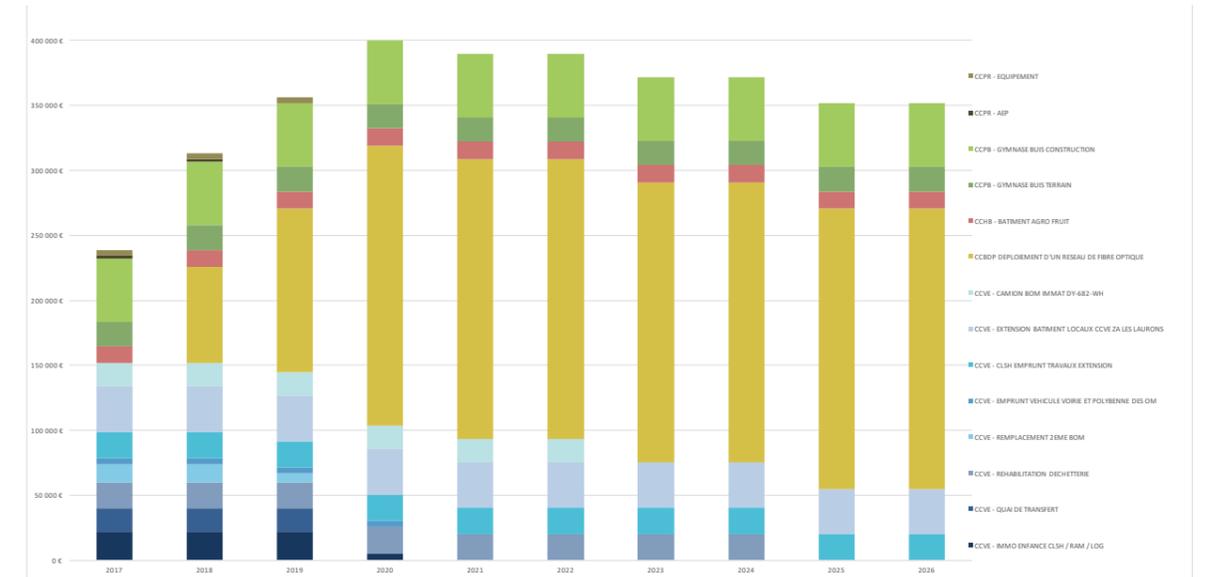
TEOM : 9.09 % pour un produit encaissé de 1 773 217 €

Dotations :

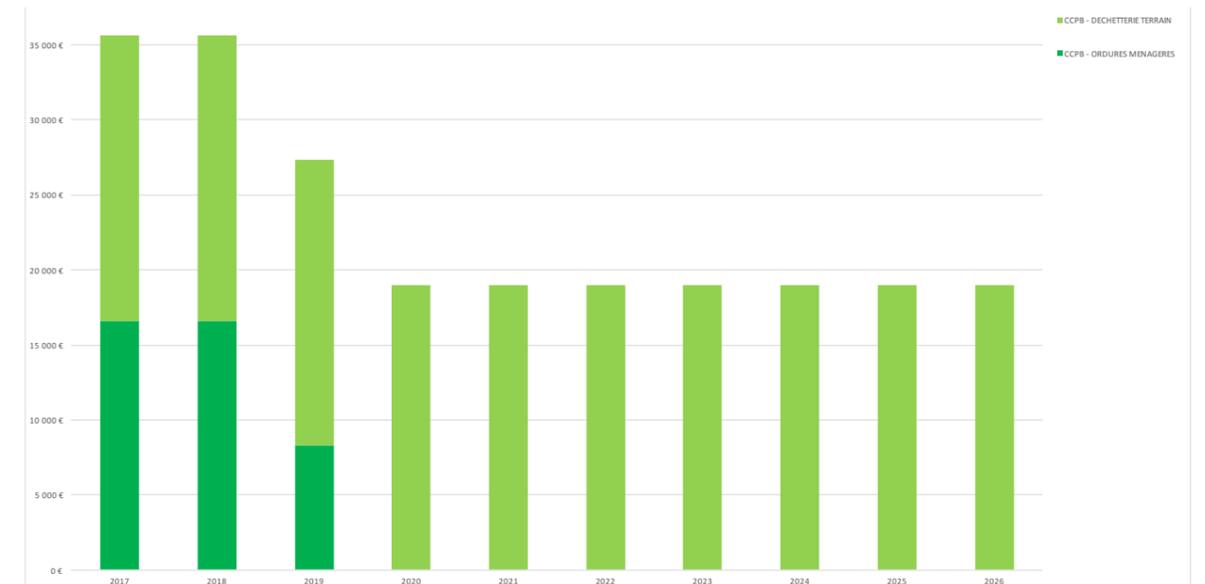
DGF : 135 442 €

L'endettement :

Budget général



Budget OM



Les budget SPANC - SPR - STP et ZA ne font pas état d'endettement en 2017.



Communication

Une nouvelle identité visuelle simple, dynamique et moderne pour les « Baronnie » intercommunales

En 2017, la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale s'est dotée d'un nouveau logo qui vise à rassembler l'identité des territoires des quatre Communautés de communes fusionnées sous une image unique.

La Communauté de communes s'est fait accompagner dans cette réalisation par le studio graphique Fuzz Design tout au long de l'année.

L'enjeu était de faire naître un sentiment d'appartenance sur ce vaste territoire, au travers de sa diversité. En collaboration avec les élus, le travail de création s'est porté d'une part sur la typographie et d'autre part sur les paysages à travers ses couleurs. Le résultat est un visuel fort et dynamique, basé sur l'identité partagée « Baronnie ».

Ce logo est progressivement déployé sur les équipements intercommunaux, les véhicules et l'ensemble des supports de communication.



Inauguration de l'Hôtel Communautaire

Après un an de travaux, le nouveau siège de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale a été inauguré à Nyons le 18 novembre 2017 par le Président Thierry DAYRE, les Vice-Présidents territoriaux Michel GREGOIRE (Conseiller Régional), Jean MOULLET et Claude BAS, en présence du Préfet de la Drôme, Eric SPITZ. Plus de 300 personnes, de très nombreux élus, ont assisté à cette cérémonie qui symbolisait une étape marquante de l'organisation territoriale des Baronnie.

La présence de nombreuses personnes officielles, dont Christine BONNARD, Sous-Préfète de l'arrondissement de Nyons, Marie-Pierre MONIER et Gilbert BOUCHET, Sénatrice et sénateur de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental, Didier-Claude BLANC, Conseiller Régional, Pierre COMBES, Maire de Nyons et Conseiller Départemental,



Pascale ROCHAS, Conseillère Départementale et Jean BESSON, Sénateur honoraire et Président du SDED (Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme), illustre le rôle incontournable de la nouvelle intercommunalité des Baronnie au sein du développement et du maintien des services publics sur le territoire.

→ Dans ce nouvel édifice, les habitants, les élus et le personnel intercommunal bénéficient d'un accueil et de moyens modernisés et adaptés aux nouveaux besoins et missions de la Communauté de communes.



L'Hôtel communautaire en chiffres

Montant des travaux

- Maîtrise d'œuvre : 106 970 € HT
- Construction : 855 617 € HT
- Aménagements extérieurs : 43 950 € HT
- Financements : 112 500 € Etat, 250 000 € Département de la Drôme
- Délais de réalisation : 16 mois



Quelques événements marquants en 2017



30 janvier 2017 – Cérémonie des Vœux Maison de Pays à Nyons

Présentation de la nouvelle Communauté de communes en présence du Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons Bernard ROUDIL.



Congrès départemental des Maires 18 et 19 octobre 2017 à Nyons.

La CCBDP a participé à accueillir le Congrès des Maires de la Drôme organisé par l'AMF, en partenariat avec la Ville de Nyons. Un stand CCBDP-Ville de Nyons-Office de Tourisme Communautaire s'est tenu durant le salon. La CCBDP a réalisé pour l'occasion un film sur le territoire intercommunal.



21 mars 2017 - Inauguration de 3R La Triade, Ressourcerie des Baronnie en Drôme Provençale

à l'initiative de l'association ANCRE, exploitant du site, en présence de son Président René SALARD. Avec Thierry DAYRE, Président de la CCBDP, Bernard ROUDIL, Sous-Préfet, Pierre COMBES, Conseiller départemental et Maire de Nyons et Didier-Claude BLANC, Conseiller Régional. Les élus, avec le soutien du Sous-Préfet, se sont fortement mobilisés pour que ce projet voit le jour. La Communauté de communes a acquis et aménagé les locaux.



Inauguration d'un nouveau minibus

Cette démarche a été réalisée conjointement par les services Enfance-Jeunesse et Économie et Tourisme de la CCBDP grâce à la participation de 12 entreprises du territoire. Ce véhicule de 9 places a vocation à transporter les enfants et les jeunes du territoire, notamment dans le cadre des activités et transports collectifs du centre de loisirs intercommunal.



Comités territoriaux

Les comités territoriaux

Le territoire était organisé en 4 EPCI avant la fusion au 1^{er} janvier. Chacune des communautés de communes avait sa propre organisation et ses propres assemblées d'élus.

Afin de pouvoir conserver la proximité et un lien fort avec les communes, il a été proposé dans le cadre du pacte de fusion de créer des assemblées représentatives des 4 territoires.

Ces 4 comités territoriaux sont composés d'élus communaux.

Ils sont présidés par les anciens présidents des EPCI afin de garantir le lien fort entre la CCBDP et l'ensemble des 67 communes.

- Thierry DAYRE, Président de la CCBDP est représentant territorial du Val d'Eygues,
- Michel GREGOIRE, 1^{er} vice-président est représentant territorial du Pays de Buis,
- Jean MOULLET 2^e Vice-Président est représentant territorial des Hautes Baronnies,
- Claude BAS, 3^e Vice-président est représentant territorial du Pays de Rémuzat.

Les comités territoriaux ont pour objectif de servir de courroie de transmission. La CCBDP informe les élus locaux sur les actions qu'elle mène à l'échelle de leur territoire et en retour, les membres font remonter leurs réflexions sur les projets. Le lien est donc direct et fort.

Le concept des comités territoriaux est assez unique dans les procédures de fusion des Communautés de communes. Ce choix d'organisation, certes atypique, présente un bilan très positif à l'issue de cette première année de fusion.

Plus encore, au-delà d'un choix organisationnel pour faciliter la fusion des EPCI, ces assemblées se révèlent être une véritable plus-value pour la mise en œuvre des missions de l'intercommunalité. Ce fonctionnement, qui permet une compréhension fine des réalités des territoires, va se conforter en 2018.



AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Commission A :

SCOT - ADS - PLUI - Plan Climat Air Energie

Commission B :

Politique du logement et du cadre de vie - PLH -
Architecte Conseiller - Archives

Commission C :

Activités de Pleine Nature - Environnement -
Transport - Mobilité

Commission F :

Réseau Fibre - Télécommunication - Volet numérique
de l'administration générale - Mutualisation - SIG

**Christelle RUYSSCHAERT**

**Vice-Présidente déléguée à
SCOT - ADS - PLUI -
Plan Climat - Air Energie**

Commission A
Ex-Vice-Présidente du Pays de Buis
Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet

**Didier GILLET**

**Vice-Président délégué à
Activités de Pleine Nature
Environnement - Transport -
Mobilité**

Commission C
Ex-1^{er} Vice-Président des Hautes
Baronnies
Maire de Montbrun-les-Bains

**Jean-Michel LAGET**

**Vice-Président délégué à
Politique du logement et du
cadre de vie - PLH - Architecte
Conseiller - Archives**

Commission B
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Chaudebonne

**Didier GIREN**

**Vice-Président délégué
à Réseau Fibre -
Télécommunication - Volet
numérique de l'administration
générale - Mutualisation - SIG**

Commission F - Maire de Roussieux



Commission A

Service mutualisé d’instruction des Autorisations du Droit des Sols

La CCBDP a repris et élargi le service mutualisé d’instruction des Autorisations du Droit des Sols de la CCVE. Source d’économie d’échelle, ce service mutualisé est à la disposition des communes ayant un document d’urbanisme (L422-8 du CGCT) et ne souhaitant pas créer leur propre service d’instruction.

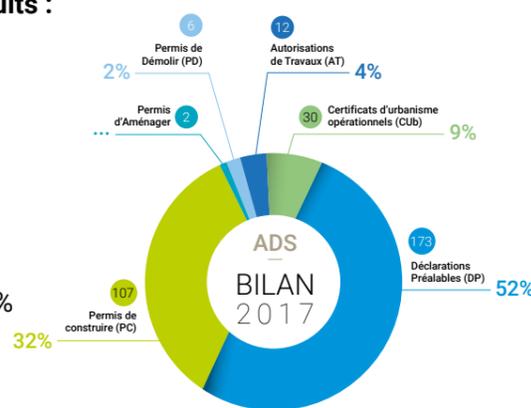
15 communes ont souhaité s’engager en 2017: Saint-Sauveur-Gouvernet, Barret-De-Lioure, Reilhanette, Montbrun-Les-Bains, Séderon, Buis-Les-Baronnies, Mérindol-Les-Oliviers, Pierrelongue, Cornillon-Sur-Loule, Villeperdrix, Sainte-Jalle, Vinsobres, Sahune, Venterol, Condorcet. Le Maire reste l’autorité compétente dans le domaine de l’urbanisme pour délivrer des actes (L422-1 du CGCT).

Le service intercommunal est constitué de 2 agents.

En 2017, **330 dossiers** ont été transmis à la CCBDP pour instruction

Répartition territoriale du nombre de dossiers instruits :

- 39 % sur le territoire du Val d’Eygues,
- 3% sur le Pays de Rémuzat,
- 19 % sur les Hautes Baronnies,
- 39 % sur le pays de Buis-les-Baronnies)



Le pacte de fusion des intercommunalités spécifie que le coût du service doit être supporté à 80 % par les communes utilisatrices.

La CCBDP porte 20 % au titre du conseil aux mairies dans ce domaine.

Groupe de commandes pour l’élaboration de documents d’urbanisme communaux

La CC-Pays de Buis avait lancé un groupe de commandes pour aider 6 communes à élaborer leur document d’urbanisme : Saint-Sauveur-Gouvernet, La Roche-sur-le-Buis, Pierrelongue, Propiac-les-Bains, La Penne-sur-Ouvèze, Benivay-Ollon.

Cette démarche permet de soulager les communes dans la construction administrative et juridique d’un marché.

En 2017, la CCBDP a repris ce marché [2016-2019] pour un montant total :

Tranche ferme : 140 535 € HT

Tranches conditionnelles : 4 900 € HT.

100 % des coûts sont imputés aux communes.

→ Coût 2017 : 52 422 € pour 6 communes



PLUi : Plan Local d’Urbanisme Intercommunal

La loi ALUR du 34 mars 2014 (art 136) impose que la CCBDP soit compétente à partir du 1^{er} mars 2017 pour l’élaboration d’un Plan Local d’Urbanisme Intercommunal en lieu et place des documents communaux. Toutefois, la loi autorise les EPCI à ne pas mettre en œuvre ce transfert de compétence, si les communes expriment par délibération une minorité de blocage (25 % des communes représentant au moins 20% de la population).

A la date de délibération du 16 février 2017, 24 des 67 communes représentant plus de 69 % de la population, ont déjà fait part de leur opposition quant à ce transfert à la Communauté de communes.

La CCBDP n’est donc pas compétente en matière de planification urbaine.



SCOT / TEPOS

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Rhône Provence Baronnies est en cours de création.

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), créé par la loi SRU du 13/12/2000 est :

- un document de planification et d’urbanisme qui fixe, à l’échelle de plusieurs groupements de communes, l’organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d’un territoire à long terme (15 à 20 ans)
- un projet de territoire élaboré par des élus qui s’appuie sur une vision prospective du territoire.

Le SCoT se doit d’assurer la cohérence des politiques publiques au-delà du seul champ de l’urbanisme : il définit l’équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Il abordera notamment les thèmes de l’habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l’agriculture, des paysages, des corridors biologiques....

L’enjeu principal pour la CCBDP consiste donc à veiller à la préservation des intérêts du territoire au sein du projet de SCoT.

Les sept communautés de communes et la communauté d’agglomération de Montélimar ont entamé un travail collaboratif dans le cadre de la préfiguration de ce projet de SCoT.

Trois ateliers thématiques ont été mis en place (1- axes stratégiques du SCoT, 2- gouvernance, 3- connaissance mutuelle des territoires) et la CCBDP est animatrice de l’atelier 3.

Un travail minutieux de suivi des ateliers et du travail de réalisation est indispensable.

Le lien devra aussi être fait avec le projet de définition de la stratégie Logement de la CCBDP.

La concertation avec les élus locaux référents est au cœur de la méthodologie de travail.



Par délibération en date du 12 décembre 2017, le conseil de Communauté de la CCBDP a approuvé le projet de périmètre du futur syndicat mixte du Scot, ainsi que ses statuts.

PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique sur le territoire. A ce titre, ils doivent élaborer un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018.

Avec le PCAET, la Communauté de communes doit ainsi coordonner et animer la dynamique territoriale pour la transition énergétique pour amener les parties prenantes (administrations, entreprises, associations, citoyens) à s'engager et à porter, en propre, des actions visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans.

Le PCAET prend en compte :

- La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

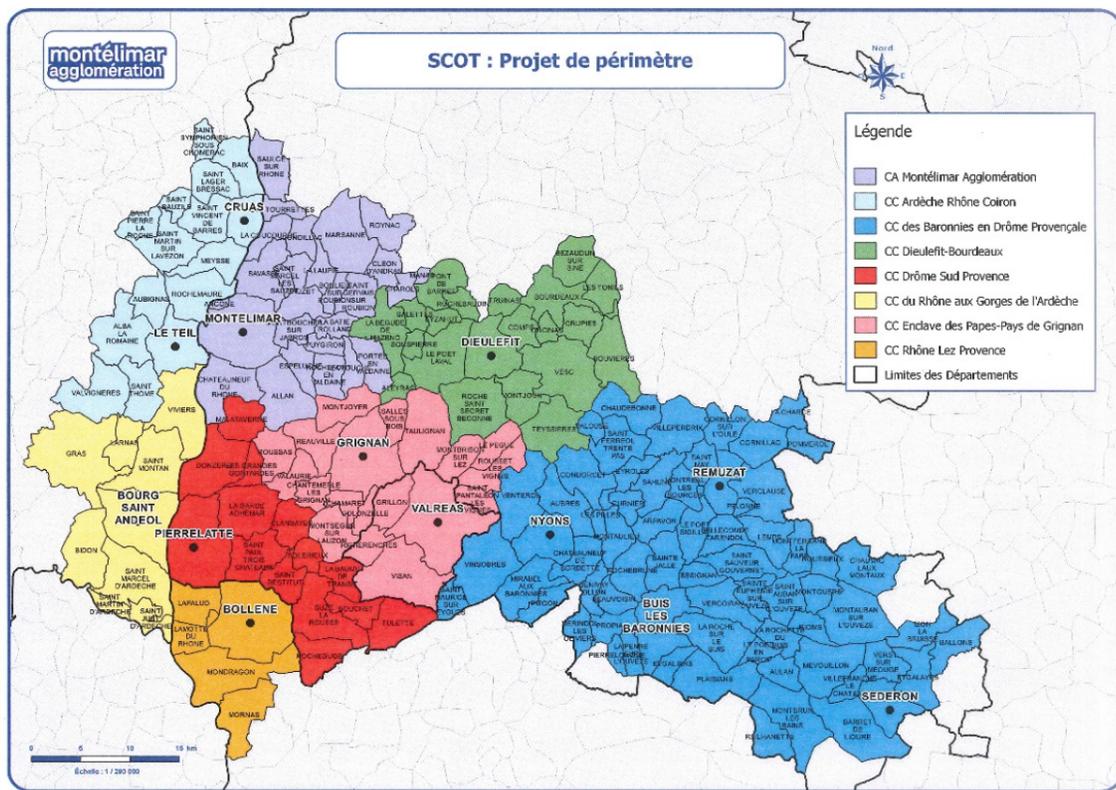
Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Lors du conseil communautaire du 12 décembre 2017, la CCBDP a délibéré pour s'engager dans la démarche d'élaboration de son PCAET, qu'elle compte mener non seulement dans la concertation, mais aussi en s'appuyant sur divers partenariats afin de réduire les coûts d'élaboration et d'optimiser sa portée.

Certificat d'Economie d'Énergie :

Dans le cadre du déploiement d'un dispositif nommé « Plateforme de Rénovation énergétique » à l'échelle du périmètre du SCOT, la CCBDP dispose d'une enveloppe de 122 850 € HT. Cette enveloppe financée par la vente de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) est destinée à soutenir les travaux sources d'économie d'énergie sur les bâtiments publics. Suite au partenariat avec le SDED 26, la CCBDP a délibéré le 12/12/2017 pour permettre aux communes de Curnier, Nyons, Buis-les-Baronnies, Rémuzat ainsi que la CCBDP de bénéficier de cette enveloppe.

Partenaire : Territoire d'énergie - SDED www.sded.org



Le territoire couvert par le SCoT a répondu à l'appel à projet TEPOS (Territoire à Energie POSitive). L'objectif est d'engager le territoire vers une transition énergétique à l'horizon 2050 visant à couvrir l'ensemble des besoins énergétiques locaux en énergies renouvelables. Ceci sera intégré au volet environnemental du SCoT. Le territoire du futur SCoT a également été reconnu Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV), ce qui lui ouvre des opportunités de financements d'investissements publics en faveur des économies d'énergie et de valorisation des énergies renouvelables. De plus, cette reconnaissance ouvre la possibilité aux collectivités du SCoT de bénéficier de financements via les Certificats d'Economie d'Énergie TEPCV pour leurs travaux liés aux économies d'énergie. La CCBDP a donc incité les communes à lui faire part de leurs projets et, en partenariat avec le SDED qu'elle a missionné pour animer ce dispositif, elle veille à ce que l'enveloppe de CEE-TEPCV qui lui a été réservée dans le cadre du SCoT puisse être utilisée pour apporter un soutien financier aux communes dont les projets ont été reconnus éligibles (délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017).



Commission B

Classement des archives contemporaines

La CCBDP a repris le service mutualisé d'archivage issu de la CCVE afin de permettre aux communes de répondre à leurs obligations réglementaires dans ce domaine. Fidèlement au pacte de fusion, celui-ci est resté en 2017 financé par la fiscalité et non à la prestation.

En 2017, le service a travaillé sur 3 grands axes :

- Archivage dans 23 communes et à la CCBDP
- Mise en place de l'archivage numérique pour la CCBDP (projet 2017-2018)
- Etat des lieux dans 17 nouvelles communes voulant bénéficier du service

Suite à une enquête envoyée aux 67 communes en fin d'année 2016, le service a fait un état des lieux dans 17 nouvelles communes qui seront intégrées dans la programmation 2018 (6 sur le Pays de Rémuzat, 4 sur les Hautes Baronnies, 7 sur le pays de Buis-les-Baronnies).

Bilan 2017 :

- 31,43 ml d'archives ont été triées et classées
- 11,35 ml d'archives ont été détruites

Partenaires : Archives départementales de la Drôme - <https://archives.ladrome.fr/>

Politique du Logement et du Cadre de Vie

La compétence optionnelle « Politique du Logement et du Cadre de vie » a été officiellement transférée par délibération le 29 août 2017 afin de poursuivre les actions précédemment entreprises par les 4 communautés de communes avant la fusion.

De ce fait, ont été définis comme étant d'intérêt communautaire : l'amélioration de l'habitat, la consultance architecturale, l'étude de gisements fonciers à vocation d'habitat et ainsi que des « études et diagnostics généraux ou thématiques en lien avec la politique du logement et du cadre de vie ».

Un diagnostic territorial étant le préalable indispensable à la définition de la politique communautaire du logement et du cadre de vie, des conventions ont été signées avec le CAUE et l'Adil de la Drôme afin qu'ils accompagnent la CCBDP dans sa réflexion.

PIG / Habitat

En 2017, la CCBDP a repris le Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat. Celui-ci était porté par la CCVE pour le compte des 4 intercommunalités aujourd'hui fusionnées.



Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les propriétaires bailleurs ou occupants dans leurs projets d'amélioration de l'habitat (travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, travaux visant à faire des économies d'énergies), afin de bénéficier d'aides financières (Anah, Département 26, Caf, caisses de retraites,...).

Le bilan 2017 en quelques chiffres :

→ Coût de l'animation du programme : 42 014 € TTC

- 34 logements subventionnés
- (16 sur le territoire du Val d'Eygues, 2 sur le Pays de Rémuzat, 5 sur les Hautes-Baronnies, 11 sur le Pays de Buis-les-Baronnies)

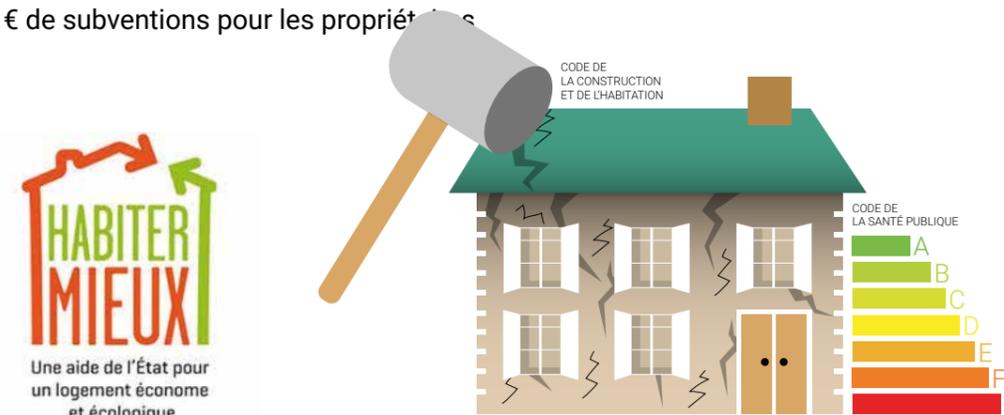
→ Un montant de travaux de 479 751 € pour 267 732 € d'aides versées aux propriétaires

En 2017, 100 % de ces logements sont des logements de « propriétaires occupants » (dont 56 % de travaux d'économie d'énergie et 29% de travaux d'adaptation du logement pour personnes âgées et/ou handicapées)

4 dossiers concernent des petits travaux.

2017 : pour 1 € dépensé par la CC :

- 11,40 € de Chiffre d'affaire pour les entreprises locales
- 6,40 € de subventions pour les propriétaires



Ce programme permet également de participer à la lutte contre l'Habitat Indigne et Indécent. Une majorité des cas ont pu être repérés grâce à l'animation du PIG ; Le fonds d'avance de 5 000 € débloqué par la CCVE en 2015 a été repris par la CCBDP afin d'aider les propriétaires à sortir de cette précarité.

En 2017 : 6 logements repérés, 19 logements suivis et 4 logements réhabilités.



Enfin, ce programme intègre également une action d'assistance auprès des communes pour leur projets de réhabilitations des logements communaux.

Le marché d'animation s'est clôturé en fin d'année 2017. Fort de l'importance de cette mission pour les habitants de la CCBDP, les élus ont choisi de lancer une nouvelle consultation afin de préparer le programme 2018-2020.



Architecte conseiller / Habitat

Depuis 1999, les élus de la CCVE ont fait le choix de mettre à disposition les services d'un « architecte conseiller ». En 2017, la CCBDP a repris et a travaillé sur l'élargissement de ce service sur l'ensemble des 67 communes.

La mission, financée par la Communauté de communes, consiste à apporter GRATUITEMENT un primo-conseil en architecture extérieure à destination des administrés, élus communaux et des entreprises du territoire. Cette démarche ne remplace pas le rôle des architectes indépendants qui sont en mesure de fournir une expertise plus approfondie. Ce type de prestation est cadré à l'échelle de la Département par le CAUE, selon un cahier des charges précis. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme).

Les conseils donnés visent particulièrement :

- L'implantation du projet (ancrage, intégration paysagère etc.)
- Les aménagements extérieurs
- les proportions et l'implantation des ouvertures, la nature des enduits et de la toiture
- Le traitement architectural traditionnel ou contemporain
- Aider les entrepreneurs dans l'intégration des locaux professionnels sur la zone d'activité du Grand Tilleul (Nyons) : cohérence avec la charte d'aménagement de la ZAE.

La CCBDP centralise les demandes de rendez-vous et coordonne la planification des permanences. Les rendez-vous ont lieu soit sur site soit en des lieux définis par la CCBDP sur les 4 territoires. Les demandes de rendez-vous sont priorisées et l'architecte peut être amené à se déplacer de façon sectorielle en fonction du nombre de rendez-vous ou de l'urgence.



Bilan 2017 :

→ Architecte missionné : OLIVIER FOULQUIER (Avignon)

10 demi-journées de vacations pour un montant de 5 565 € (conseils et certificats pour les entreprises compris).

25 fiches-conseil réalisées (dont 2 pour des communes) :

68% sur le territoire du Val d'Eygues,

16 % sur le Pays de Rémuzat,

8 % sur les Hautes-Baronnies,

8 % sur le Pays de Buis-les-Baronnies.

→ 3 fiches-conseil et certificats de conformité délivrés pour des entreprises

Une moyenne de 2 à 3 rendez-vous par vacation

Enfin, une consultation a été faite en décembre 2017 pour établir un nouveau marché pour l'année 2018 afin de pour poursuivre la prestation.



EPORA

La CCBDP s'est engagé à finaliser une étude de gisements fonciers stratégiques à vocation économique et d'habitat démarrée en juin 2015, sur le territoire du Val d'Eygues. Celle-ci est menée par l'Établissement public foncier d'État au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes (EPORA).

Ce type d'étude a pour finalité de permettre aux communes d'être aidées dans l'acquisition et la valorisation de bâtiments ou de parcelles foncières nues avec un objectif économique et/ou d'habitat.

Sur l'ensemble des communes de l'ex-CCVE, 5 sites ont été retenus pour des tests de capacité (en fonction des volontés communales). 4 tests ont été réalisés et soldés en 2017 (Condorcet, Sahune, Saint-Maurice sur Eygues et Venterol). Suite à quoi, les communes qui le souhaitent peuvent signer une Convention d'Etude et de Veille Foncière afin d'affiner leur projet, puis une Convention Opérationnelle si elles souhaitent le concrétiser et missionner EPORA pour l'acquisition foncière. Le reste à charge pour la CCBDP est de 14 214 € en 2017.

Le 25 avril 2017, les élus de la commission B ont proposé l'extension de ce type d'étude de gisements sur les 4 territoires de la CCBDP. Cette démarche a été inscrite dans les statuts de la communauté de commune en août 2017 (définition de l'Intérêt Communautaire).



Commission C

Activités de Pleine Nature

La CCBDP est compétence pour entretenir, baliser et promouvoir un réseau de sentiers de randonnée conséquent d'environ 1 800 km. En 2017, 60 km de randonnée pédestre et 720 km de VTT sont entretenus par la CCBDP et par 7 associations partenaires.

Cette démarche intègre également la voie douce « Au fil de l'Eygues ». L'équestre est également concerné et sera développé en 2018-2019.

En 2017, la CCBDP s'est appuyée sur différentes structures qui ont assuré l'entretien et le balisage d'une partie des itinéraires :

- L'association Randouvèze (Pays de Buis-les-Baronnies et Hautes Baronnies), l'Association Les Sabots d'Ollon (Pays de Buis-les-Baronnies), l'Association du Pays de Séderon (Hautes Baronnies) et l'association des Amis du Pays de Montbrun (Hautes Baronnies) pour la randonnée pédestre.
- L'Union Cycliste des Baronnies UCB (Buis-les-Baronnies et Hautes Baronnies) et l'association VTT Loisir (Val d'Eygues) en ce qui concerne la randonnée VTT.



La voie douce « Au fil de l'Eygues » est entretenue en régie par la CCBDP ainsi que par la Maison Familiale et Rurale de Richerenches. En 2017, des marches ont été construites sur ce sentier à hauteur de la commune de Nyons

La CCBDP coordonne également le reversement d'une aide du Conseil Départemental à hauteur de 6 €/ km pour les gestionnaires de l'entretien et du balisage des sentiers. Ainsi 6 274 € ont été obtenus en 2017.

Enfin, les parcours de la CCBDP sont labélisés par différentes fédérations sportives. La communauté de communes s'engage à respecter des cahiers des charges précis en termes de signalétique et de sécurité.

Ainsi 108 boucles pédestres, 39 boucles VTT, 24 parcours cyclo et le linéaire « Au fil de l'Eygues » sont à la disposition des amateurs de grands airs.



Espace Naturels Sensibles / Natura 2000

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites appartenant aux départements ou aux communes. Ces espaces ont pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels tout en permettant une ouverture au public au travers des aménagements pouvant être liés aux loisirs de pleine nature.

Les ENS sur le territoire :

- ENS communaux : Montagne des Perdignons (Châteauneuf de Bordette), Montagne du Montrond (Verclause), ENS de Villeperdrix, Moulin des Pendants (La Motte Chalancon-Cornillon sur l'Oule)
- ENS Départemental : Le Serre de l'Ane (La Charce)

Notre territoire dispose également de zones classées au titre des directives européennes Natura 2000 (directives Habitat et Oiseaux). Le site « Baronnies-Gorges de l'Eygues » est à ce jour doté d'un Document d'Objectif animé par le PNR des Baronnies Provençales.

La CCBDP est membre des comités de pilotage sur les Espaces Naturels Sensibles de Villeperdrix et Verclause et du site Natura 2000 « Baronnies-Gorges de l'Eygues ».

Commission F

Déploiement de la fibre optique

Le syndicat bi-départemental Ardèche-Drôme Numérique (ADN) porte le projet de déploiement de la fibre optique dans les territoires pour le compte des EPCI.

En 2017, la CCBDP a signé une convention avec le syndicat pour le lancement des démarches entre 2017 et 2023 aboutissant à la création de 16 330 prises dans 67 communes.

Le syndicat ADN prévoit une répartition potentielle de 9 985 prises sur le territoire du Val d'Eygues, 1029 prises sur le Pays de Rémuzat, 1770 prises sur les Hautes-Baronnies, 3 516 prises sur le Pays de Buis-les-Baronnies.

Le montant total du projet s'élève à 4 890 000 €. Afin de financer ce projet ambitieux pour notre collectivité rurale, la CCBDP a levé un emprunt correspondant aux engagements sur la période du mandat : 2017- 2020 soit 3 180 000 €.

Enfin, les études d'implantation préalablement aux travaux ont démarré fin 2017, sur Aubres, une partie de Nyons et un quartier de Mirabel (les Blâches). Il se prolongeront courant 2018. S'en suivra la phase





de travaux. Pour le lancement du programme sur cette poche de prises, la CCBDP a versé en 2017, 645 000 €.

Ce projet de développement est à destination de l'ensemble des 67 communes. Il est uniquement porté par la CCBDP sans contribution communale. Ces volumes financiers ont une place très importante dans le budget d'investissement et soulignent un engagement politique fort en faveur de l'avenir du monde rural.

Mutualisation

La CCBDP peut par ses services supports apporter un soutien aux communes le souhaitant via la mutualisation.

Cette démarche peut concerner de nombreux domaines et prendre différentes formes : Service mutualisé des ADS, archivage, groupement de commandes etc.

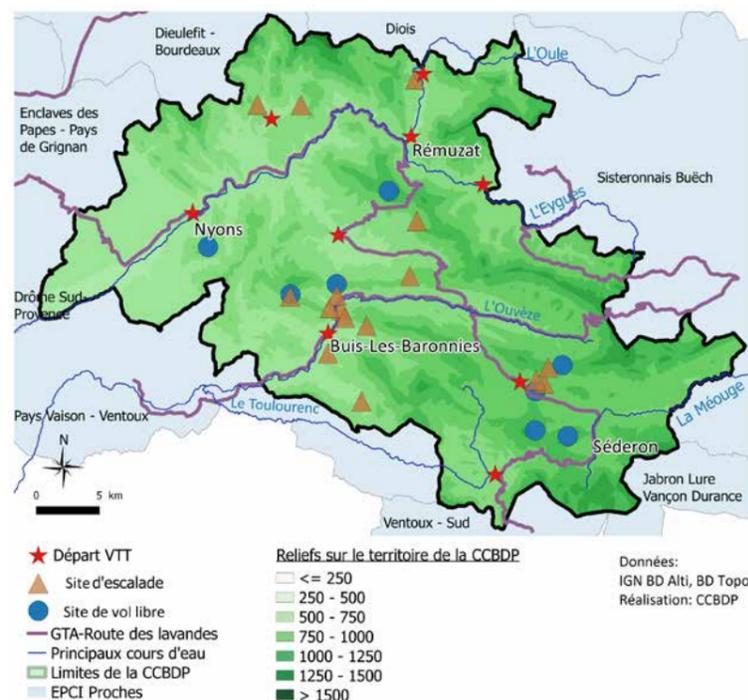
En 2017, un travail d'élargissement et/ou de reprise des services communs existants a été effectué ainsi que du personnel déjà affecté. Un travail sur le cadre juridique de la mutualisation a été mené ainsi que des évaluations prospectives (actes administratifs, réseaux de secrétaires de mairies). Le développement de cette thématique de travail est programmé pour 2018. La mutualisation en vue d'économie d'échelle et de simplification administrative est une plus-value forte que peut apporter la CCBDP aux communes membres.

SIG : Système d'Information Géographique

Afin d'optimiser l'exploitation de données pour faciliter le travail des services et des commissions, il a été décidé de développer un Système d'Information Géographique. Cet outil informatique mettra en corrélation des cartes et des données interactives.

Exemple : Le suivi des collectes de déchets, la planification des diagnostics des assainissements autonomes, la gestion des bâtiments, la répartition et le suivi d'utilisation des services sur le territoire (crèche, alsh etc.)

Pour ce faire la 1^{ère} phase a été menée en 2017, piloté par un étudiant stagiaire, Youen LEPAGE, durant 5 mois (Définition des besoins, recherche de solutions techniques adaptées, collecte et développement des 1^{ères} bases de données etc.). La phase de mise en place opérationnelle avec les services se fera sur 2018.



Dispositifs financiers

Afin de soutenir développement économique et la consolidation des services sur notre territoire, la CCBDP a déposé des candidatures aux dispositifs financiers « Contrat de Ruralité » géré par l'Etat et « Contrat Ambition Région » mis en en place par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le montage de cette démarche a été fait en partenariat avec le Pays « Une Autre Provence » pour la mise à disposition d'une technicienne.

Contrat de ruralité :



Le contrat a été signé le 30 juin 2017, au centre de loisir les Guards à Nyons entre le Président de la CCBDP, Thierry DAYRE, le Préfet de la Drôme Eric SPITZ et le Directeur Régional de la caisse des dépôts, Philippe Jusserand.

- Pour la période 2017 – 2020, la CCBDP et des communes des 4 territoires ont déposé 19 projets structurants pour un montant total d'investissement de 5 861 350 € au « Contrat de Ruralité » géré par l'Etat. 1 328 230 € d'aide sont demandés à l'Etat dans ce dispositif en parallèle d'autres cofinancements (Département de la Drôme, ADEME, Région Auvergne Rhône-Alpes etc.).
- Pour l'année 2017, 9 projets ont été déposés pour un montant d'aide attendue de 471 000 € HT.
- Communes concernées : Nyons, Buis-les-Baronnies, Rémuzat, Mirabel-en-Baronnies, Montbrun-les-bains, Verclause, Sahune et Saint-Maurice-sur-Eygues.



Contrat « Ambition Région »

La Région Auvergne Rhône-Alpes a validé le 29 septembre 2017, le contrat « Ambition Région » avec la CCBDP.

Cette démarche a été construite en partenariat avec l'élus Régional Référent Didier-Claude BLANC. Une enveloppe de 998 000 € viendra soutenir 11 projets sur la période 2017-2019 sur un montant total de 6 153 373 € HT d'investissement. Les co-financeurs du contrat de ruralité sont aussi mobilisés sur ce dispositif.

Pour l'année 2017, 5 projets ont été déposés pour un montant d'aide attendue de 490 000 € HT.

CCBDP + Communes concernées : Nyons, Buis-les-Baronnies, Rémuzat, Mirabel-en-Baronnies, Venterol, St-Auban-sur-Ouvèze, Vinsobres, Séderon.

Partenaires des dispositifs financiers 2017 : l'Etat (<http://www.drome.gouv.fr/>), la Région Auvergne Rhône-Alpes (<https://www.auvergnerhonealpes.fr/>), le Pays « Une Autre Provence » (<http://www.paysuneautreprovence.com>),



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D :

Economie - Agriculture - Artisanat -
Commerce - ZAE

Commission E :

Tourisme - Sport - Culture - Associations



J-J. MONPEYSSEN

**Vice-Président délégué à
Economie - Agriculture -
Artisanat - Commerce - ZAE**

Commission D

Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Conseiller municipal à Nyons



Sébastien BERNARD

**Vice-Président délégué à
Tourisme - Sport - Culture -
Associations**

Commission E

Ex-1^{er} Vice-Président du Pays de Buis
Maire de Buis-les-Baronnies



Commission D

Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE

En 2017, conformément aux orientations de la loi NOTRe, la Communauté de communes a engagé un premier travail sur le transfert des Zones d'activités (ZAE).

Comme il n'existe pas de définition légale d'une ZAE, la CCBDP, en accord avec ses communes membres, a proposé de caractériser une ZAE selon les critères suivants :

- Une volonté affirmée de la commune d'avoir aménagé la zone en utilisant une procédure d'urbanisme particulière du type ZAC,
- La zone fait l'objet d'une individualisation budgétaire à travers un budget annexe,
- La « zone » comporte plusieurs lots disponibles à la commercialisation,
- Les dépenses budgétaires et financières afférentes à la « zone » ne relèvent pas pour une large part des dépenses d'entretien, d'équipements, de voirie et réseaux divers (zone entièrement commercialisée).

Fin 2017, la commune de Nyons et la CCBDP ont validé le transfert de la Zone d'activités du Grand Tilleul.

Désormais, la CCBDP a en charge la gestion et la commercialisation de deux zones d'activités économiques :

- La ZAE du Plan d'Oriol à Séderon (déjà communautaire)
- La ZA du grand tilleul à Nyons

Le conseil communautaire a également validé la mise en place de la Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ) sur ces deux zones d'activités. Cette FPZ sera opérationnelle en 2019 et permettra de financer les frais liés à l'entretien de ces deux ZAE.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a clarifié les compétences en matière de développement économique. Désormais, la Région est le chef de file de cette compétence.

L'intercommunalité voit également ses prérogatives renforcées. Elle devient clairement le référent pour le « bloc commune – Communauté de communes » :

- La notion d'intérêt communautaire pour les Zones d'Activités Économiques et les actions de développement économique est supprimée ;
- Elle devient automatiquement compétente pour la création, l'aménagement, la gestion et la promotion de toutes les Zones d'Activités Economiques au 01 janvier 2017 ;
- Elle est seule compétente pour définir les aides et les régimes d'aides à l'immobilier d'entreprise (subvention, rabais sur le prix de vente de terrains ou de bâtiment, rabais sur les loyers...).



Zoom sur la ZA du plan d'Oriol

Nombre de lots :
4 lots disponibles sur 10 630 m²
Prix de vente : 14 € TTC/m²

Activités installées :
électricité, boucherie, SDIS (prochainement)



Zoom sur la ZA du grand tilleul

Superficie de la ZAE : 56 772 m²
Nombre de lots : 34
26 lots disponibles
Prix de vente : de 45 à 55 € HT/m²
Surface restant à commercialiser : 36 595 m²

Activités installées :
garage automobile, vente pièces détachées auto, matériel agricole et motoculture, pisciniste, chambre funéraire, grossiste en électricité, menuiserie parc autocar



Anticiper l'avenir

Pour l'avenir, seule la CCBDP pourra créer et aménager des Zones d'Activités Economiques publiques. C'est pourquoi il est nécessaire aujourd'hui d'engager une démarche prospective à l'échelle de la Communauté de communes. Le CAUE a été missionné pour réaliser un état des lieux du foncier économique potentiellement mobilisable dans les documents d'urbanisme communaux.

Il s'agit d'analyser les possibilités d'extension des zones d'activités existantes, de repérer les projets des communes et les espaces potentiellement dédiés aux activités économiques, enfin de repérer les friches industrielles disponibles sur le territoire.

Ce travail, qui sera rendu en 2018, permettra à la Communauté de Communes d'élaborer un schéma directeur d'implantation des futures ZAE qui prenne en compte, au-delà de la faisabilité technique des projets à court ou à moyen terme, les besoins et les attentes des entreprises ainsi que l'attractivité et l'équilibre du territoire.

A savoir : en juillet 2017, l'ensemble du territoire de la CCBDP a été classé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)* par l'Etat. Ce classement permet pour les entreprises qui s'implantent de bénéficier d'exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité.

* Les zones de revitalisation rurale regroupent à l'échelle nationale un ensemble de territoires ruraux reconnus comme fragiles sur le plan socio-économique.



Des aides pour la création, reprise et croissance d'entreprise avec Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale

L'association, à laquelle adhère la Communauté de Communes, propose aux porteurs de projets un accompagnement, un financement et une mise en réseau pour la création, la reprise ou le développement de tous types d'activités : artisanat, commerce, activités agricoles ou libérales.

En 2017 :

- 17 porteurs de projets ont bénéficié de ce service d'accompagnement global qui a permis à 14 entreprises de s'établir sur le territoire.
- Ces 14 entreprises ont obtenu 119 000 € de prêt d'honneur et 550 000 € de prêts bancaires.
- Le bénéfice de cet accompagnement se mesure par un « effet de levier » : chaque euro prêté par l'association permet de mobiliser 5,5 € sous forme de prêt bancaire.

BTP, restauration, commerces de proximité et soins de la personne sont quelques-unes des activités lancées l'année dernière pour un total de 30 emplois créés sur l'ensemble du territoire des Baronnies en Drôme Provençale. Depuis quelques mois, les exploitations agricoles peuvent aussi bénéficier de l'accompagnement et du financement proposés par Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale accueille l'association dans ses locaux à Nyons, celle-ci assure également une permanence à Buis-les-Baronnies. Le lien entre Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale et le service économique de la CCBDP est ainsi renforcé grâce à une mutualisation des informations et des contacts et une proximité qui favorise les porteurs de projets dans leurs démarches.

Les prêts d'honneurs en 2017 sur le territoire de la CCBDP



ENSEIGNE	PORTEUR DE PROJET	COMMUNE	NOMBRE D'EMPLOIS	MONTANT PRÊT D'HONNEUR
GONTIER Rodolphe	Rodolphe GONTIER	La Penne-sur-l'Ouvèze	1	7 000 €
Jacques Pipard Distribution	Jacques PIPARD	Les Pilles	1	6 000 €
L'Auberge de l'Aygues	Léa MANAS & Mélanie ABGRALL	Les Pilles	3	15 000 €
tentations culinaires	Kathy RESSEGAIRE	Mirabel-aux-Baronnies	1	7 000 €
Brasserie de l'avenue	Emilie SOLLERO & Jean-Pierre CAR-RASCOSA	Nyons	5	23 000 €
Drink eat	Guillaume LOPEZ	Nyons	3	10 000 €
KATALA	Katia ILTIS	Nyons	2	7 000 €
Magasin Expert	Olivier NEYRET	Nyons	4	10 000 €
Mon P'tit Salon	Cathy VARNIER	Nyons	1	3 000 €
SELLERIE XANTHOS	Elodie HIROZ	Nyons	1	2 000 €
CFI TECH	Cyril OSMANI	Saint-Maurice-sur-Eygues	4	4 000 €
Tabac presse	Reda BENZERDJEJ & Camille RIGAT	Séderon	2	15 000 €
JEAN SILKE	Silke JEAN	Séderon	1	3 000 €
NICO	Nicolas DAURIER	Vinsobres	1	7 000 €
ENVIRONNEMENT			30	119 000 €



Entreprises en développement : des aides à l'immobilier

En 2017, la CCBDP en partenariat avec le Conseil Départemental de la Drôme a instauré une aide à l'immobilier d'entreprise. Pour bénéficier de cette aide, les entreprises doivent construire, aménager ou faire l'acquisition d'un local et s'engager à créer de l'emploi en CDI.

L'aide du Département et de la Communauté de communes est de 6 000 € / emplois créé.

En 2017 l'entreprise Le Dauphin à Buis-les-Baronnies, en créant 7 emplois, a bénéficié d'une aide de 40 000 € pour l'acquisition d'un nouveau bâtiment.

« Le Dauphin » crée, assemble, fabrique et conditionne des infusions et tisanes biologiques en Drôme Provençale depuis 1953.

Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement commercial et artisanal

La Communauté de communes a, dès les travaux de fusion, affirmé la volonté de poursuivre les programmes d'aide et d'accompagnement des entreprises artisanales et commerciales. L'Opération Collective de Modernisation en milieu rural (OCM) menée sur le territoire du Val d'Eygues entre 2014 et 2017 a permis de mobiliser 65 715 € de subventions pour accompagner les entreprises dans leur développement.

Un appui à l'union des entreprises du Nyonsais s'est concrétisé par la création d'une page Facebook « Commerçants de Nyons » et a permis d'initier une nouvelle dynamique collective. Ce programme a également apporté des aides directes à l'investissement des entreprises pour des travaux d'aménagement, de rénovation, d'accessibilité ou l'acquisition d'équipements.

En 2017, la CCBDP a accompagné les derniers dossiers d'aide aux entreprises de l'OCM du Val d'Eygues.

7 entreprises ont pu être aidées :

- Le salon de thé « tea time » à Nyons
- Magali coiffure à Nyons
- Manu coif à Nyons
- Un brin d'hair à Nyons
- La boucherie Barnaud à Nyons
- La photographe Laura Laget à Mirabel-aux-Baronnies
- Le spa 5 sens à Nyons



Sur l'ensemble du programme de 2015 à 2017, 35 entreprises ont pu bénéficier de 134 000 € de subventions publiques (Etat, communes et Communauté de communes) pour un montant de travaux de 680 000 €.

Compte tenu de ces résultats probants pour le maintien du tissu commercial et artisanal de proximité, la Communauté de communes en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Drôme a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle candidature à une opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat qui concernera l'ensemble du territoire intercommunal.

Cette nouvelle candidature devrait être validé par l'Etat fin 2018.



Commission E

Naissance de l'office de tourisme des Baronnie en Drôme Provençale

Dans le contexte national de réforme des territoires et de fusion des 4 communautés de communes des Baronnie, les offices de tourisme ont suivi le mouvement et se sont regroupés dans une seule et même association : l'Office de tourisme des Baronnie en Drôme Provençale.

Cette fusion a permis de mutualiser les compétences techniques regroupées au sein d'une seule équipe composée de 17 salariés permanents.

Cette nouvelle association gère 8 bureaux d'information touristique : Buis-les-Baronnie, Mirabel-aux-Baronnie, Montbrun-les-Bains, Nyons, Rémuzat, Sahune, Vinsobres et Séderon.

Une Convention d'objectifs lie la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale à ce nouvel office de tourisme. Cette Convention précise notamment les missions confiées par l'intercommunalité à son office de tourisme communautaire à savoir :

- L'accueil, l'information et le conseil des visiteurs,
- La promotion et la communication territoriale
- L'accompagnement du réseau des socio-professionnels
- La structuration et la commercialisation de l'offre touristique locale,

L'année 2017 a constitué une année de transition pour l'Office de tourisme. Elle a notamment permis sa mise en route administrative, juridique et opérationnelle. Elle a également été consacrée à la création de la nouvelle identité marketing et au déploiement des nouveaux outils de communication, sans oublier pour autant la fonction d'accueil et d'information des 160 000 visiteurs qui ont franchi la porte de l'un des 8 bureaux d'information touristique.



Office de tourisme communautaire : Les chiffres clés 2017

- 161 582 visiteurs ont franchi la porte d'un des 8 Bureaux d'information touristique
- 900 000 visiteurs uniques sur Internet (5 sites internet)
- 17 000 fans sur Facebook
- 1 700 abonnés sur Instagram
- 34 311 vues sur YouTube
- + de 1 000 enfants participants à l'une des chasses au trésor
- + de 1 000 participants aux visites guidées des villages
- + de 5 800 participants aux programmes de visites et sorties thématiques (« baladez-bougez curieux » et « par ici la sortie »)
- 778 adhérents à l'office de tourisme
- Budget de l'office de tourisme communautaire : 847 909 € dont subvention CCBDP : 510 000 €



Une collecte de la taxe de séjour harmonisée à l'échelle des Baronnies

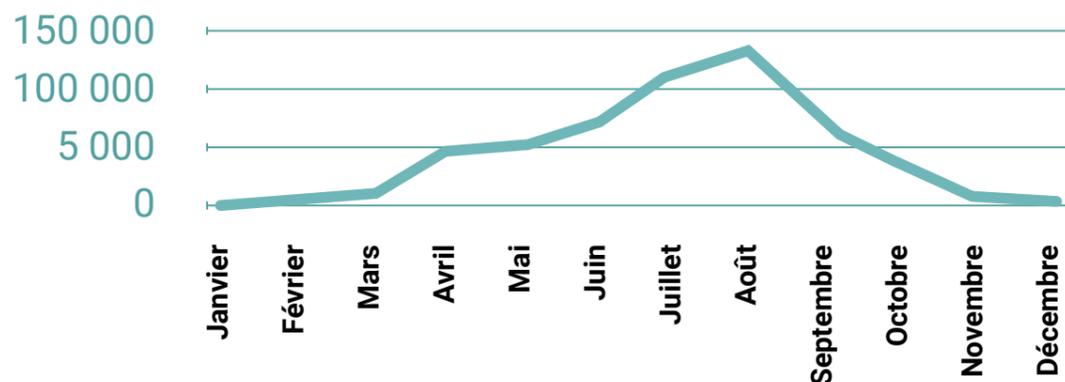
Depuis le 01 janvier 2017, la taxe de séjour est collectée sur l'ensemble des 67 communes du territoire communautaire.

Pour rappel, cette taxe est payée par la clientèle touristique et son montant (à la nuitée) dépend du type d'hébergement et de son classement. Les personnes mineures sont exonérées de cette taxe. La collectivité a mis en place un outil de télédéclaration permettant de simplifier la collecte pour les hébergeurs : <https://baronnies.taxesejour.fr>

En 2017 :

- 700 hébergeurs ont collecté la taxe de séjour auprès de leur clientèle touristique,
- Le territoire des Baronnies en Drôme Provençale a ainsi enregistré plus de 515 000 nuitées,
- La collecte de la taxe de séjour s'est élevée à 245 872 €.
- Cette somme a permis de co-financer :
- Les missions et actions de l'Office de tourisme communautaire et notamment l'édition de l'ensemble des supports de promotion et le développement des actions de commercialisation,
- La conception et l'édition de topo-guides de randonnées pédestres et VTT,
- Le soutien à des projets touristiques communaux.

Evolution de la fréquentation touristique en 2017



Tourisme en Baronnies, élaboration d'une stratégie de développement touristique

Le tourisme est pour notre territoire une activité créatrice de richesses et un secteur incontournable de l'économie locale. C'est une activité portée par un grand nombre d'acteurs, professionnels et publics, favorisée par un environnement naturel préservé et remarquable, par de riches terroirs qui en font un lieu d'accueil privilégié. Un des enjeux des politiques publiques est de contribuer à pérenniser le dynamisme de ce secteur, au sein d'un marché toujours plus élargi et concurrentiel.

Dans cet objectif, la Communauté de communes, parallèlement à ses missions de promotion touristique déléguée à l'Office de Tourisme Communautaire et de collecte de la taxe de séjour, s'investit dans l'élaboration d'une stratégie de développement touristique. Ce schéma vise à proposer un cadre permettant d'orienter les initiatives, d'optimiser les investissements publics et privés et de planifier le développement touristique en lien avec les politiques régionales, départementales et territoriales (Drôme Provençale, Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales), à l'horizon 2020.

Le travail d'élaboration de cette stratégie est accompagné depuis l'automne 2017 par l'Agence d'ingénierie touristique « Maîtres du Rêve ».

Cette mission comprend trois grandes phases :

- La réalisation d'un diagnostic partagé,
- La définition du positionnement touristique du territoire,
- La définition d'un plan d'actions pour la période 2018-2020.

La collectivité a souhaité que ce travail soit mené en concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés de l'économie touristique du territoire, via l'organisation périodique de séminaires de travail.

Un premier séminaire de travail s'est déroulé en novembre 2017 et a regroupé une soixantaine de participants. Il a permis d'établir un état des lieux et de partager les points forts et les points faibles du secteur touristique.

Deux autres séminaires sont prévus en 2018 avec pour objectif d'aboutir à la validation d'un plan d'actions au second semestre.





TECHNIQUE

Commission G :

Gestion des déchets – Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Commission H :

Voirie

Commission I :

GEMAPI

Commission J :

SPANC

Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif



Christian CORNILLAC

**Vice-Président délégué à
Gestion des déchets - Aire
d'accueil des gens du voyage**

Commission G
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Mirabel-aux-Baronnies



Stéphane DECONINCK

**Vice-Président délégué à
Voirie**

Commission H
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Montaulieu



Gérard PEZ

**Vice-Président délégué à
GEMAPI - Irrigation**

Commission I - Maire de Vercoiran



Jean GARCIA

**Vice-Président délégué à
SPANC - Assainissement -
Pluvial - Eau**

Commission J
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues



Commission G

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés*

*Dans le cadre du décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets / Guide de la mise en oeuvre ADEME-Ministère de l'Environnement-février 2017.

Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

Territoire desservi

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers dessert les 67 communes de la CCBDP soit une population municipale de 21 660 habitants.

→ Voir carte du territoire page 12

Collecte des déchets pris en charge par le service

Les collectes sont réalisées en point de regroupement ou en point d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire en fonction des déchets collectés.

Moyens matériels

→ Bennes à Ordures Ménagères (BOM)

BOM	EP 862 NG (NYONS) ancienne immat 8615 XT 26	CE 362 JG (NYONS)	DY 682 WH (NYONS)
	RENAULT PREMIUM 280 DXI	RENAULT PREMIUM 270 DXI	RENAULT D WIDE
	Benne SEMAT de 16m3	Benne SEMAT de 16m3	Benne SEMAT de 16m3
1ere Mise en Circulation	11/03/2008	24/04/2012	13/01/2016
KILOMETRAGE au 1er Mars 2018	221 000	169 000	56 000
BOM	EP 086 VD (REMUZAT) ancienne immat 4915 WS 26	AC 713 YN (BUIIS)	BZ 431 VM (BUIIS)
	RENAULT PREMIUM 270 DCI	RENAULT PREMIUM 260 DXI 7	RENAULT PREMIUM 260 DXI 7
	Benne FAUN de 16m3	Benne FAUN de 14m3	Benne FAUN de 14m3
1ere Mise en Circulation	20/04/2004	21/09/2009	03/01/2012
KILOMETRAGE au 1er Mars 2018	180 000	128 000	126 000
Autre Véhicule	POLYBENNE CZ 326 BC	TRACTOPELLE (REMUZAT)	TRACTOPELLE (BUIIS)
	FIAT DUCATO	FERMEC 860	CASE Type 580 SLE
1ere Mise en Circulation	30/09/2013		Année 2000
KILOMETRAGE au 1er Mars 2018	84 000		



→ Parc de conteneurs

PARC DE CONTENEURS A ROULETTES SUR TERRITOIRE DE LA CCBDP

FLUX	Es CCVE		Es CCPB		Es CCHB		Es CCPR		TOTAL
	340 1	750 1	750 1	750 1	750 1	240 1	750 1		
Ordures Ménagères	90	1100	435	195	150			1880	
Emballages	300	410	260	135				805	
Biodéchets					14	85			



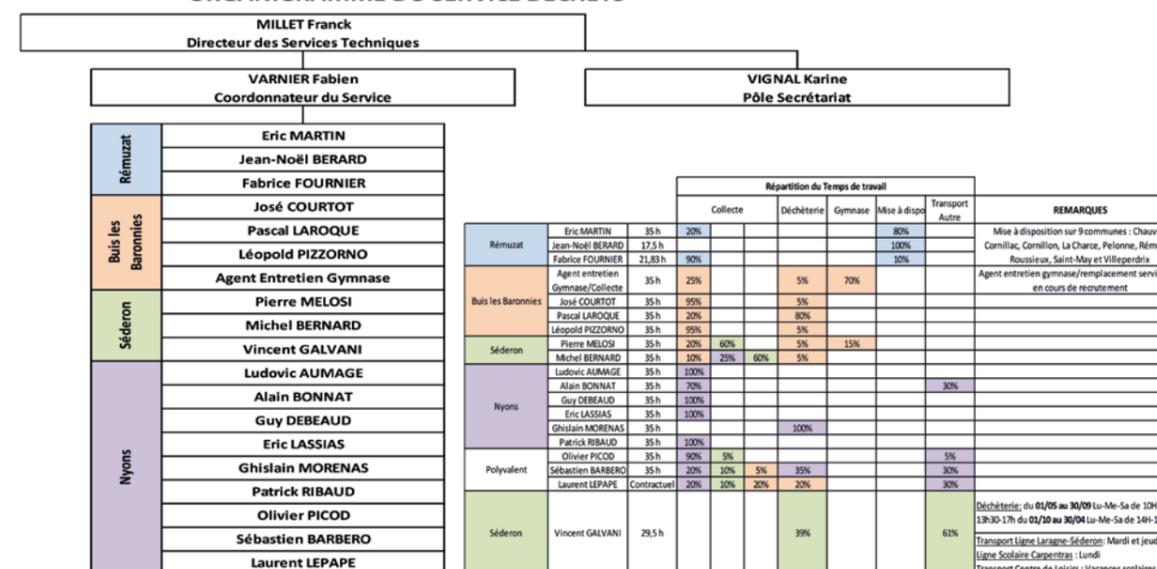
PAV SUR TERRITOIRE DE LA CCBDP

FLUX	Es CCVE	Es CCPB	Es CCHB	Es CCPR	TOTAL
Verre	74	54	28	21	177
Journaux-Revues Magazines	54				54



Moyens humains

ORGANIGRAMME DU SERVICE DECHETS





Fréquences de collecte

Elles varient selon les territoires (bourgs-centres et zones rurales) et les saisons (les collectes sont renforcées en saison estivale).

Collecte : Planning hiver sur territoire du Pays de Buis

Planning HIVER	BEAUVOISIN	BELLECOMBE-TARENDOL	BENTVAY-OLLON	BESIGNAN	BUIS LES BARONNIES	EYGALIERS	LA PENNE SUR OUVÈZE	LA ROCHE SUR LE BUIS	LA ROCHETTE DU BUIS	MERINDOL LES OLIVIERS	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	MONTGUERS	PIERRELONGUE	PLAISANS	POET EN PERCIP	PROPIAC	RIOMS	ROCHEBRUNE	SAINTE AUBAN SUR L'OUVEZE	SAINT SAUVEUR GOUVERNET	SAINTE EUPHEMIE SUR OUVÈZE	VERCOIRAN	
LUNDI																							
MARDI																							
MERCREDI																							
JEUDI																							
VENDREDI																							

■ Collecte OM

■ Collecte CS

C.S.
13 communes en C1/2
9 communes en C1

O.M.
15 Communes en C1
6 Communes en C2 + 1 en C3 sur les gros points

Collecte : Planning été sur territoire du Pays de Buis

Planning Été	BEAUVOISIN	BELLECOMBE-TARENDOL	BENTVAY-OLLON	BESIGNAN	BUIS LES BARONNIES	EYGALIERS	LA PENNE SUR OUVÈZE	LA ROCHE SUR LE BUIS	LA ROCHETTE DU BUIS	MERINDOL LES OLIVIERS	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	MONTGUERS	PIERRELONGUE	PLAISANS	POET EN PERCIP	PROPIAC	RIOMS	ROCHEBRUNE	SAINTE AUBAN SUR L'OUVEZE	SAINT SAUVEUR GOUVERNET	SAINTE EUPHEMIE SUR OUVÈZE	VERCOIRAN	
LUNDI																							
MARDI																							
MERCREDI																							
JEUDI																							
VENDREDI																							

■ Collecte OM

■ Collecte CS

C.S.
4 communes en C1
17 communes en C2 + 1 en C3 sur les gros points

O.M.
6 Communes en C1
9 Communes en C2
7 Communes en C3

Collecte : Planning hiver sur territoire du Val d'Eygues

Planning Hiver	ARPAVON	AUBRES	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	CHAUDEBONNE	CONDORCET	CURNIER	EYROLES	LE POET SIGILLAT	LES PILLES	MIRABEL AUX BARONNIES	MONTREAL LES SOURCES	NYONS	PIEGON	SAHUNE	SAINTE FERREOL TRINTE PAYS MAURICE S/ EYGUES	SAINTE JALLE	VALOUSE	VENTEROL	VINSOBRES	
LUNDI																				
MARDI																				
MERCREDI																				
JEUDI																				
VENDREDI																				
SAMEDI																				

■ Collecte OM

■ Collecte CS

C.S.
C1 pour l'ensemble des communes

O.M.
6 Communes en C1
8 Communes en C2 + 4 en C3 et 1 en C6 sur les gros points

Collecte : Planning été sur territoire du Val d'Eygues

Planning Été	ARPAVON	AUBRES	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	CHAUDEBONNE	CONDORCET	CURNIER	EYROLES	LE POET SIGILLAT	LES PILLES	MIRABEL AUX BARONNIES	MONTREAL LES SOURCES	NYONS	PIEGON	SAHUNE	SAINTE FERREOL TRINTE PAYS MAURICE S/ EYGUES	SAINTE JALLE	VALOUSE	VENTEROL	VINSOBRES	
LUNDI																				
MARDI																				
MERCREDI																				
JEUDI																				
VENDREDI																				
SAMEDI																				
DIMANCHE																				

■ Collecte OM

■ Collecte CS

C.S.
C1 pour l'ensemble des communes + 3 en C2 sur les gros points

O.M.
3 Communes en C1
5 Communes en C2 + 8 en C3, 2 en C4 et 1 en C7 sur les gros points

Collecte : Planning sur territoire des Hautes Baronnies

	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JULIET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
1 L	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
2 M	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
3 M	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
4 J	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
5 V	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
6 S	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
7 D	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
8 L	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
9 M	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
10 M	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
11 J	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
12 V	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
13 S	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
14 D	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
15 L	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
16 M	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
17 M	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
18 J	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
19 V	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
20 S	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
21 D	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
22 L	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
23 M	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
24 M	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
25 J	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
26 V	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
27 S	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
28 D	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
29 L	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
30 M	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
31 M	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM

■ OM

■ CS

OM
Hiver C2 sur l'ensemble des communes
Eté C3 sur l'ensemble des communes

CS
Hiver C1/2 sur l'ensemble des communes
Mai à Septembre C1 sur l'ensemble des communes



Collecte : Planning sur territoire du Pays de Rémuzat

	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
1	OM	BIO									
2	OM										
3	BIO										
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											

TOTAL 126 COLLECTES sur le Territoire de REMUZAT
72 COLLECTES OM / 54 COLLECTES BIO

OM Hiver C1 sur l'ensemble des communes
Juin à Août C2 sur l'ensemble des communes
BIO Hiver C1/2 sur l'ensemble des communes
Avril à Octobre C1 sur l'ensemble des communes + C2 de juin à août sur les gros points

Déchèteries Localisation

Horaires d'ouverture

Séderon

Du 1^{er} octobre au 30 avril

Le lundi, mercredi et samedi de 14h à 16h30

Du 1^{er} mai au 30 septembre

Le lundi, mercredi et samedi de 10h à 12h

et de 13h30 à 17h

Buis-les-Baronnies

Du lundi au samedi de 7h à 12h

Plus le mercredi et samedi de 14h à 16h

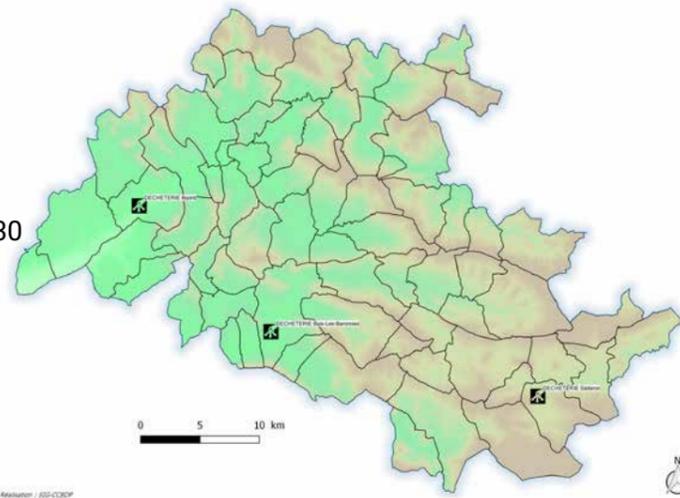
Nyons

Du lundi au samedi de 9h à 12h et 14h à 17h

Plus du lundi au vendredi de 8h à 9h réservé aux professionnels

Déchets collectés

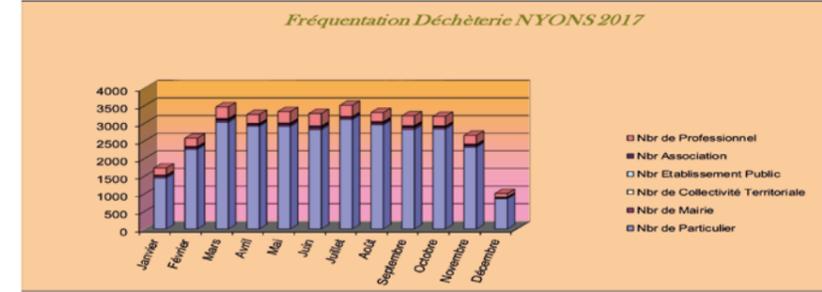
Cartons, fers et métaux, encombrants, bois, végétaux, gravats, piles, huiles usagées, huiles alimentaires, lampes, néons, DEEE, DDM, Ordures ménagères, emballages recyclables, journaux-revues-magazines, verre, textiles.



Fréquentation 2017

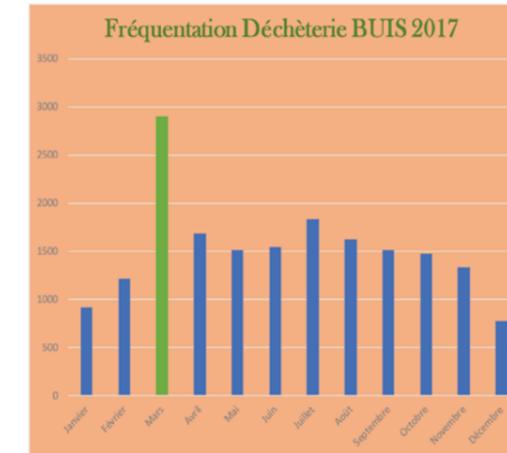
Déchèterie de Nyons

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	RESULTAT
Nbr de Particulier	1448	2259	3030	2914	2912	2818	3107	2957	2823	2838	2323	862	30291
Nbr de Mairie	47	41	49	41	50	49	41	41	56	48	42	19	524
Nbr de Collectivité Territoriale	4	3	12	3	5	11	5	13	9	4	5	2	76
Nbr Etablissement Public	6	13	13	13	14	11	6	8	16	14	12	8	131
Nbr Association	25	26	33	24	28	38	37	29	31	18	24	14	327
Nbr de Professionnel	199	234	324	320	347	313	253	276	273	248	102	141	3141
Nbr de Professionnel Total	280	317	431	335	417	456	401	344	387	357	329	145	4199
RESULTAT	1728	2576	3461	3249	3329	3274	3508	3301	3210	3195	2652	1007	34490



Déchèterie de Buis-les-Baronnies

	Nbr d'usagers
Janvier	912
Février	1210
Mars	2904
Avril	1684
Mai	1514
Juin	1543
Juillet	1834
Août	1612
Septembre	1516
Octobre	1475
Novembre	1328
Décembre	771
RESULTAT	18303



Déchèterie de Séderon

	Nbr d'usagers
Janvier	115
Février	109
Mars	186
Avril	321
Mai	338
Juin	319
Juillet	451
Août	540
Septembre	435
Octobre	284
Novembre	210
Décembre	112
RESULTAT	3428





Les collectes séparées

Le tri sélectif et la couleur des conteneurs ne sont pas uniformes sur le territoire fusionner. La CCBDP a lancé une étude de diagnostic et travaille à une harmonisation de ses services afin d'assurer une optimisation de la collecte, du transport et de la valorisation des déchets.

Pour les 67 les communes de la CCBDP :

- dans les bacs gris ou vert : ordures ménagères non recyclables en sac.
- dans les conteneurs verts : bouteilles, pots et bocaux en verre.
- A noter : sur le territoire de Rémuzat, une signalétique différencie les conteneurs des ordures ménagères des conteneurs déchets biodégradables.

Pour les autres déchets, le tri varie selon les territoires :

Rémuzat
La Charce, Chauvac-laux-Montaux, Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule, Lempis, Montferand-la-Fare, Montroil-les-Source, Pelonne, Pommeol, Roussieux, Saint-May, Verlausse, Vireperdit.

Séderon
Aulan, Ballons, Barret-de-Louze, Eygalayes, Izon-la-Bruisse, Mévouillon, Montauban-sur-Ouvèze, Montbrun-les-Bains, Reilhannette, Vers-sur-Méouge, Villefranche-le-Château.

Nyons
Arpavon, Aubres, Châteauneuf-de-Bordette, Chaudebonne, Condorcet, Currier, Eyrols, Mirabel-aux-Baronnies, Montaulieu, Piégon, Les Pilles, Le Poët-Sigillat, Sahone, Saint-Féreal-Trente-Pas, Sainte-Jalle, Saint-Maurice-sur-Eygues, Valouse, Venterol, Vinsobres.

Buis-les-Baronnies
Beaumontin, Bellecombe-Tarendol, Benray-sur-Ollon, Bélignan, Eygalayes, Marindol-les-Oliviers, Montlucq, La-Peigne-sur-l'Ouvèze, Pierrelongue, Plaisians, Le Poët-en-Percep, Propriac, Rioms, Rochebrune, La Roche-sur-le-Buis, La Rochette-du-Buis, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Saint-Sauveur-Gouvernet, Vercorran.

Collecte des déchets encombrants

Une collecte des encombrants est réalisée par ANCRE pour le compte de la CCBDP deux fois par an sur le territoire de l'ex-CCVE (hors Nyons) dans la continuité du service préexistant à la fusion.



Bilan des tonnages enlevés au cours de l'année 2017

COLLECTE	Ex CCVE	Kg/an/hab Ex-CCVE	Ex CCPB	Kg/an/hab Ex-CCPB	Ex CCHB	Kg/an/hab Ex-CCHB	Ex CCPR	Kg/an/hab Ex-CCPR	TOTAL ANNÉE (tonne)	Kg/an/hab CCBDP
Ordures ménagères	4456,94	266,979	1411,07	236,519	393,90	156,995	294,98	199,581	6556,890	246,065
Emballages recyclables	250,14	14,984	234,48	39,303	58,16	23,181	0,00	0,000	775,580	29,106
Journaux-Revues Magazines	232,80	13,945		0,000		0,000		0,000		0,000
Verre	574,553	34,417	267,23	44,792	76,67	30,558	54,30	36,739	972,753	36,505
DECHETERIES										
Cartons	184,800	11,070	66,320	11,116	24,400	9,725			275,520	10,340
Fers & Métaux	233,680	13,998	107,920	18,089	42,140	16,796			383,740	14,401
Encombrants	890,620	53,350	409,940	68,713	181,900	72,499			1 482,460	55,633
Bois	512,660	30,709	211,230	35,406	0,000	0,000			723,890	27,166
Végétaux	1 121,960	67,207	245,250	41,108	0,000	0,000			1 367,210	51,308
Gravats	777,760	46,589	464,870	77,920	0,000	0,000			1 242,630	46,633
Piles	1,653	0,099	0,522	0,087	0,120	0,048			2,295	0,086
Huiles usagées	8,180	0,490	0,600	0,101	1,080	0,430			9,860	0,370
Huiles Alimentaires	3,803	0,228	0,200	0,034	0,000	0,000			4,003	0,150
Lampes (Recylum)	0,124	0,007	0,000	0,000	0,000	0,000			0,124	0,005
Néons (Recylum)	0,242	0,014	0,000	0,000	0,000	0,000			0,242	0,009
Pneumatiques	2,049	0,123	0,000	0,000	0,000	0,000			2,049	0,077
D.E.E.E.	137,228	8,220	62,794	10,525	19,580	7,804			219,602	8,241
D.D.M.	18,960	1,136	0,562	0,094	2,810	1,120			22,332	0,838
TOTAL MENSUEL	9 408,152	563,565	3 482,988	583,806	800,760	319,155	349,280	236,319	14 041,180	526,933
NYONS-BUIS-SEDERON										

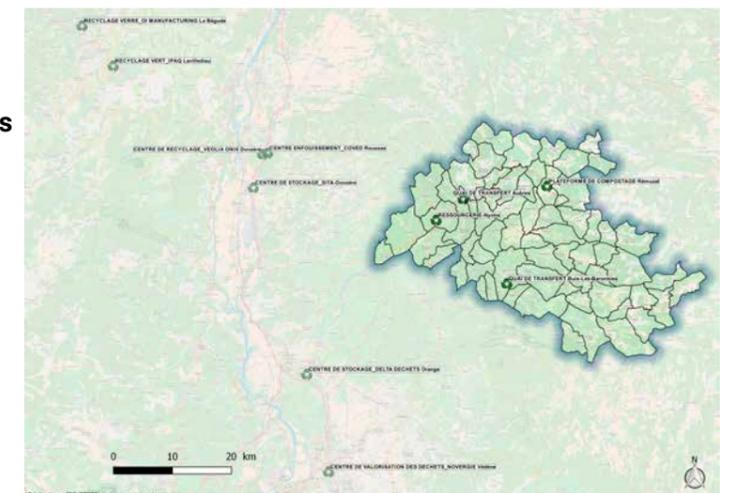
Prévention des déchets ménagers et assimilés : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.

Au vu de la création de la CCBDP au 1er janvier 2017, les indices d'évolution préconisés dans la réglementation, basés sur l'année 2010 ne sont pas susceptibles d'être calculés. Les indicateurs de 2017, année de création du groupement, serviront de base pour le calcul des indices dans les années à venir.

Indicateurs techniques relatifs au traitement :

Traitement des déchets ménagers et assimilés

Localisation et exploitants des unités de traitement des déchets





Nature des traitements et des valorisations* réalisées par flux de déchets :

Elimination :

- Centres de stockage : OM, encombrants (tout-venant déchèterie), DASRI

Valorisation matière

- Recyclage: Emballages ménagers, Journaux-Revues-Magazines, Verre, Cartons, métaux, Biodéchets, végétaux, bois, gravats

- Régénération: (extraction de la fraction polluante ou indésirable) : huiles, déchets dangereux des ménages, lampes et néons, piles, DEEE

- Réutilisation: vêtements, objets réutilisables extraits des encombrants dans le cadre des activités de la Ressourcerie 3R La Triade

- Valorisation énergétique

- Incinération avec valorisation énergétique : refus de tri des emballages recyclables (collectes des Hautes Baronnies et du pays de Buis)

*(source : ADEME et code de l'Environnement / Types de traitement et de valorisation des déchets)

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

- Renouvellement et développement des conventions avec les Eco-Organismes (Citeo...)
- Diagnostic en vue d'une harmonisation et d'une optimisation des collectes
- Reconduction des marchés de traitement des déchets sur la nouvelle échelle intercommunale au 1er janvier 2018 anticipée dans la préparation de la fusion
- Acquisition et aménagement de locaux pour la création d'une Ressourcerie (Dépôt/Atelier/Boutique) en faveur de la réduction des déchets, du développement de l'économie circulaire, et de l'insertion sociale. Convention de gestion et d'exploitation avec ANCRE
- Diagnostic environnemental intégré dans élaboration du futur PCAET

Indicateurs financiers

Montant TTC 2017

			OM	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETS DECHETERIES	TOTAL
CHARGES	FUNCTIONNELLES	STRUCTURE	856 088,16 €				856 088,16 €
		COMMUNICATION					
TOTAL FONCTIONNELLES			856 088,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	856 088,16 €
	TECHNIQUES	collecte	440 105,09 €	0,00 €	143 574,75 €	117 546,27 €	701 226,11 €
		transport/Traitement	755 288,72 €	40 883,30 €	204 179,22 €	428 993,36 €	1 429 344,60 €
TOTAL TECHNIQUES			2 051 481,97 €	40 883,30 €	347 753,97 €	546 539,63 €	2 986 658,87 €
TOTAL CHARGES			2 907 570,13 €	40 883,30 €	347 753,97 €	546 539,63 €	3 842 747,03 €
PRODUITS	INDUSTRIELS	RACHATS DE MATIERES	0,00 €	0,00 €	41 031,41 €	22 805,32 €	63 836,73 €
TOTAL INDUSTRIELS			0,00 €	0,00 €	41 031,41 €	22 805,32 €	63 836,73 €
	AIDES	SOUTIENS	0,00 €	23 977,00 €	0,00 €	0,00 €	23 977,00 €
		SOUTIENS ADELPHÉ			120 691,60 €		120 691,60 €
TOTAL AIDES			0,00 €	23 977,00 €	120 691,60 €	0,00 €	23 977,00 €
TOTAL PRODUITS			0,00 €	23 977,00 €	161 723,01 €	22 805,32 €	208 505,33 €
AUTRES INF	CONTRIBUTION USAGE	TEOM	1 753 738,00 €				1 753 738,00 €
		REOM	981 654,55 €				981 654,55 €
		REDEVANCE SPECIALE	1 974,06 €				1 974,06 €
TOTAL CONTRIBUTION USAGERS			2 737 366,61 €				2 737 366,61 €
TOTAL CONTRIBUTION			2 737 366,61 €				2 737 366,61 €

Montants des Marchés 2017

Les marchés de collecte et de traitement ont été reconduits sur l'ensemble du territoire en 2018. En 2017, les marchés passés par les ex Communautés étaient encore appliqués.

Ex-CCVE

COLLECTE	2017				Evolution TGAP
	Tonnages	Codis IIT	TVA	Codis TTC	
Ordures ménagères	4456,940	463 933,79 €	46 303,38 €	510 327,17 €	13 014,26 €
Verre	574,064	22 034,13 €	2 203,41 €	24 237,54 €	
Végétaux	1 061,930	52 020,16 €	5 202,00 €	57 222,16 €	
Tonnage gravats	777,760	12 595,51 €	1 259,54 €	13 855,06 €	
EMR/JRM	482,940	101 945,49 €	10 194,55 €	112 140,04 €	
Cartons	184,800	20 323,73 €	2 032,37 €	22 356,10 €	
Fer & Métaux	233,680	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Encombrants	890,620	113 270,86 €	11 327,09 €	124 597,95 €	1 852,49 €
Bois	512,660	43 743,82 €	4 374,38 €	48 118,20 €	
Batteries	0,000	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Piles	0,165	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Huiles usagées	0,818	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Huiles Alimentaires	0,380	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Lampes (Reychon)	0,124	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Néons (Reychon)	0,242	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Pneumatiques	2,049	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D.E.E.E.	137,228	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D.D.M.	19,210	23 171,23 €	2 317,12 €	25 488,35 €	
ANCRE-Encombrants				9 930,86 €	
TOTAL DEPENSES	9 338,610	853 638,72 €	85 303,87 €	961 271,74 €	14 866,75 €
Factures 2014 régularisé en 2017		795,14 €		795,14 €	
Factures 2015 régularisé en 2017		44 273,39 €		44 273,39 €	
Factures 2016 régularisé en 2017		112 501,58 €		112 501,58 €	
Déchèterie Abonnement Annuel + Apport			5 078,00 €		
Droit d'accès Déchèterie Villeperdrix et Montérol					
Collecte BAC OM à Montérol					
OCADIE Soutien DME		7 598,88 €			
ECO-EMBALLAGES Soutien Selectif					
OI-MANUFACTURING Soutien Selectif verre de Verre		13 135,53 €			
STIA CENTRE-EST Revente Matériaux Cartons/Métaux		9 644,67 €			
ABR PLASTIQUE Revente Matériaux PEHD					
COVED Soutien Selectif Rachat PCNC		192,00 €			
COVED Soutien Selectif Rachat ACIER					
COVED Soutien Selectif Rachat ELA PET Clair		5 164,60 €			
COVED Soutien Selectif Rachat CARTON		8 289,00 €			
COVED Soutien Selectif					
VEOLIA-ONYX Soutien Rachat ARCHIVES MELEES		22 402,14 €			
ECOFOLIO Soutien Selectif					
NICOLLIN Soutien Selectif Rachat JRM/GROS DE MAGASIN		4 012,06 €			
ADELPHIE Soutien Selectif		66 513,93 €			
TOTAL RECETTES		142 830,81 €			



Ex-CCPB

COLLECTE		2017		
		Tonnages	Coûts HT	
D E P E N S E S	Ordures ménagères	1411,070	144 115,93 €	
	Verre	267,230	12 559,81 €	
	Végétaux	245,250	#REF!	
	Gravats	464,870	#REF!	
	EMR/JRM	234,480	57 558,01 €	
	Cartons	66,320	0,00 €	
	Fers & Métaux	107,920	3 629,03 €	
	Encombrants	409,940	46 867,07 €	
	Bois	211,230	22 919,43 €	
	Batteries	0,000	0,00 €	
	Piles	0,522	0,00 €	
	Huiles usagées	0,600	0,00 €	
	Huiles Alimentaires	0,200	0,00 €	
	D.E.E.E.	62,794	0,00 €	
	D.D.M.	0,562	1 512,31 €	
	TOTAL DEPENSES	3 482,988	#REF!	
	OCAD3E Soutien D3E			3 346,89 €
	OI-MANUFACTURING Soutien Selectif vente de Verre			6 421,07 €
SITA CENTRE-EST Revente Matériaux Cartons/Métaux			0,00 €	
ADELPHE Soutien Selectif			33 094,53 €	
DELTA VALORISATION			6 906,88 €	
REGEAL AFFIMET				
SMURFITT KAPPA				
ARCELOR MITTAL				
VALOR PLAST				
TOTAL RECETTES			49 769,37 €	

Ex-CCHB

COLLECTE		2017		
		Tonnages	Coûts HT	
D E P E N S E S	Ordures ménagères	393,900	147 239,00 €	
	Verre	76,670	3 715,00 €	
	EMR/JRM	58,160	44 675,72 €	
	Cartons	24,400	2 171,20 €	
	Fers & Métaux	42,140	2 936,20 €	
	Encombrants	181,900	25 208,80 €	
	D.E.E.E.	19,580	0,00 €	
	D.D.M.	2,810	2 480,10 €	
	TOTAL DEPENSES	799,560	228 426,02 €	
	OCAD3E Soutien D3E			1 196,25 €
	OI-MANUFACTURING Soutien Selectif vente de Verre			1 846,04 €
SITA CENTRE-EST Revente Matériaux Cartons/Métaux			1 019,30 €	
SITA CENTRE-EST Revente Cartons PELICAN				
SMURFITT KAPPA				
ARCELOR MITTAL			917,61 €	
VALOR PLAST				
ECOFOLIO Soutien Selectif				
ADELPHE Soutien Selectif			20 691,60 €	
TOTAL RECETTES			25 670,80 €	

Ex-CCPR

COLLECTE		2017	
		Tonnages	Coûts HT
P E N S E S	Ordures ménagères	295,000	25 433,20 €
	Verre	54,300	2 574,36 €
	TOTAL DEPENSES	349,300	28 007,56 €

Commission H

VOIRIE

948 km de routes et chemins entretenus

La Communauté de communes intervient pour entretenir la voirie classée d'intérêt communautaire sur demande des communes et par délibération du Conseil de Communauté. Pour 2017, les travaux ont été réalisés par secteurs géographique des anciennes Communauté de communes fusionnées via les différents marchés contractés avec les entreprises. Un marché couvrant l'ensemble du territoire a été passé pour 2018.

Territoire ex-Communauté de communes du Val d'Eygues

Marché notifié le 30 mai 2016 jusqu'en 2017.

- Linéaire des voiries d'intérêt communautaire : 550 km
- Montant des travaux de voiries réalisés en 2017 : 499 670 € HT après révision de prix.
 - Lot n° 1** Terrassement et aménagement des voiries d'intérêt Communautaire - GIE Drôme Provençale (Entreprises Brun TP, ClierTP et Ferrand TP) : 147 104 € HT après révision de prix.
 - Lot n° 2** Chaussées et aménagement des voiries d'intérêt Communautaire - Braja-Vesigne (Entreprises Braja, Eiffage) : 352 565 € HT après révision de prix.

Ces travaux représentent :

- 12 900 m² de revêtement en grave de carrière 0/40 (3,7 km en équivalent linéaire de voies).
 - 25 000 m² de revêtement d'enrobé (8,3 km en équivalent linéaire de voies).
 - 12 300 m² de revêtement d'enduit bicouche (4.1 km en équivalent linéaire de voies).
- Et divers travaux tel que enrochements, curage de fossés, revêtement en béton désactivé, terrassements, canalisations, dérasement d'accotements etc...

Répartition des réalisations de travaux sur l'ensemble des 20 communes sur 20, de l'ex CCVE :

- 29 voies communales
 - 19 chemins ruraux
 - 2 place de village
 - 5 rues de villages
- Tous les travaux de voiries y compris les travaux complémentaires se sont achevés dans les temps prévus.



Territoire ex Communauté de communes du Pays de Rémuzat

Marché voiries notifié le 20 mai 2014 jusqu'en 2017.

- Linéaire des voiries d'intérêt communautaire : 129 km
- Montant des travaux de voiries réalisés en 2017 : 175 658 € HT après révision de prix.

Lot n° 1 Terrassement et aménagement des voiries d'intérêt Communautaire - GIE Drôme Provençale (Entreprises Brun TP, ClierTP et Ferrand TP)/ Aubery : 49 163 €HT après révision de prix.

Lot n° 2 Chaussées et aménagement des voiries d'intérêt Communautaire - Colas Rhône Alpes Auvergne:157 214 € HT après révision de prix.

Ces travaux représentent :

- 6 200 m² de revêtement en grave de carrière 0/40 (1.8 km en équivalent linéaire de voies).
- 5 900 m² de revêtement d'enrobé (1.9 km en équivalent linéaire de voies).
- 10 540 m² de revêtement d'enduit bicouche (3.5 km en équivalent linéaire de voies).

Et divers travaux tel que enrochements, curage de fossés, revêtement en béton désactivé, terrassements, canalisations, dérasement d'accotements etc...

Répartition des réalisations de travaux sur l'ensemble des 11 communes sur 14 de l'ex CCPR :

- 8 voies communales
- 8 chemins ruraux
- 1 place de village
- 2 rues de villages

Tous les travaux de voiries y compris les travaux complémentaires se sont achevés dans les temps prévus.

Territoire ex Communauté de communes du Pays de Buis

Marché voiries notifié le 20 juin 2014 jusqu'en 2017.

- Linéaire des voiries d'intérêt communautaire : 176 km.
- Montant des travaux de voiries réalisés en 2017 : 170 779 €HT soit après révision de prix.
- Lot Chaussées et aménagement des voiries d'intérêt communautaire - Entreprise Eiffage : 170 779 € HT après révision de prix.

Ces travaux représentent :

- 1 000 m² de revêtement en grave de carrière (0.4 km équivalent linéaire de voies).
- 5 650 m² de revêtement d'enrobé (1.9 km équivalent linéaire de voies).
- 5250 m² de revêtement d'enduit bicouche (1.8 km équivalent linéaire de voies).

Et divers travaux tel que enrochements, curage de fossés, revêtement en béton désactivé, terrassements, canalisations, dérasement d'accotements etc...

Répartition des réalisations de travaux sur l'ensemble des 10 communes sur 21 de l'ex CCPB :

- 11 voies communales.



Territoire ex Communauté de communes des Hautes Baronnies

Le marché voiries a été notifié le 15 décembre 2016 jusqu'en 2017.

- Linéaire des voiries d'intérêt communautaire : 93 km.
- Montant de travaux de voiries réalisés en 2017 : 179 433 €HT, pas de révision de prix.
- Lot Chaussées et aménagement des voiries d'intérêt communautaire - Entreprise SRMV : 179 433 € HT sans révision de prix.

Ces travaux représentent :

- 2 100 m² de revêtement en grave de carrière (0.7 km équivalent linéaire de voies).
- 1 930 m² de revêtement d'enrobé (0.7 km équivalent linéaire de voies).
- 30 680 m² de revêtement d'enduit bicouche (10 km équivalent linéaire de voies).

Et divers travaux tel que enrochements, curage de fossés, revêtement en béton désactivé, terrassements, canalisations, dérasement d'accotements etc...

Répartition des travaux sur l'ensemble des 9 communes sur 12 de la CCPB : 13 voies communales

Commission I

GEMAPI

Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières : un nouveau contexte

Les lois de réforme des collectivités, notamment la loi NOTRe portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, ont imposé dans certains cas une nouvelle redistribution des missions.

Jusqu'en 2014, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombait à tous les niveaux de collectivités territoriales : les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités pouvaient s'en saisir sans qu'aucune collectivité n'en soit spécifiquement responsable.

Face à la recrudescence des catastrophes provoquées par les inondations, pour mieux prévenir les risques et améliorer la protection et l'entretien des cours d'eau, le législateur a créé la loi GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations). Cette compétence est depuis le 1^{er} janvier 2018 confiée aux intercommunalités. En 2017, La CCBDP s'est organisée en vue d'assumer cette nouvelle responsabilité.





Commission J

Rapport sur le prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Caractérisation technique du service public

Présentation du territoire desservi

La nouvelle Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion des 4 Communautés de communes des Baronnies (C.C. du Pays de Buis, C.C. du Pays de Rémuzat, C.C. du Val d'Eygues, C.C. des Hautes Baronnies). Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est donc mis en place pour l'ensemble du territoire. Ces missions sont déterminées par l'arrêté du 27 avril 2012, fixant les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, pris en application des articles R. 2224-17 du code Général des Collectivités Territoriales.

Nom de la commune	Population totale	Nbre installations	Nom de la commune	Population totale	Nbre installations
Arpavon	89	31	La Penne-sur-l'Ouvèze	108	21
Aubres	429	81	Piégon	280	117
Aulan	11	11	Pierrelongue	242	3
Ballons	83	17	Les Pilles	253	32
Barret-de-Lioure	83	50	Plaisians	193	72
Beauvoisin	158	45	Le Poët-en-Percip	18	3
Bellecombe-Tarendol	95	3	Le Poët-Sigillat	121	23
Bénivay-Ollon	63	54	Pommerol	21	5
Bésignan	67	16	Propiac	112	47
Buis-les-Baronnies	2 380	124	Reilhanette	152	60
La Charce	33	14	Rémuzat	338	29
Châteauneuf-de-Bordette	101	27	Rioms	29	10
Chaudebonne	55	36	La Roche-sur-le-Buis	313	182
Chauvac-Laux-Montaux	47	20	Rochebrune	60	53
Condorcet	485	146	La Rochette-du-Buis	76	52
Cornillac	84	47	Roussieux	25	18
Cornillon-sur-l'Oule	77	18	Sahune	326	105
Curnier	193	34	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	218	50
Eygalayes	67	30	Saint-Ferréol-Trente-Pas	230	133
Eygalières	104	54	Saint-Maurice-sur-Eygues	758	37
Eyroles	30	3	Saint-May	42	14
Izon-la-Bruisse	9	11	Saint-Sauveur-Gouvernet	193	40
Lemps	47	17	Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	79	20
Mérindol-les-Oliviers	222	132	Sainte-Jalle	304	77
Mévouillon	245	101	Séderon	281	48
Mirabel-aux-Baronnies	1 592	243	Valouse	35	20
Montauban-sur-l'Ouvèze	105	26	Venterol	720	145
Montaulieu	85	46	Verclause	66	24
Montbrun-les-Bains	434	160	Vercoiran	150	86
Montferrand-la-Fare	32	18	Vers-sur-Méouge	49	34
Montguers	43	5	Villefranche-le-Château	24	12
Montréal-les-Sources	29	11	Villeperdrix	112	59
Nyons	6 893	337	Vinsobres	1 239	226
Pelonne	22	2	TOTAL	21 659	3827

Compétences exercées dans le cadre du service

Conformément à l'article L. 2224-8 du CGCT, le SPANC de la CC des Baronnies en Drôme Provençale exécute les missions suivantes:

- **Contrôle de conception et d'implantation** : instruction des déclarations d'installation d'assainissement neuves ou à réhabiliter, afin de vérifier que la conception technique et l'implantation des dispositifs d'assainissement soient conformes à la législation et adaptés aux contraintes sanitaires et environnementales.
- **Contrôle de bonne exécution**: contrôle de la réalisation des travaux pour les installations neuves ou réhabilitées sur site et avant recouvrement.
- **Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien** : contrôle des installations existantes, afin d'établir un état des lieux des installations et d'évaluer les dangers pour la santé des personnes ou des risques avérés de pollution de l'environnement. Pour l'ensemble des dispositifs, de vérifier périodiquement le bon fonctionnement des ouvrages ainsi que la réalisation des vidanges. La fréquence de contrôle périodique est modulable dans la limite des dix ans fixée par la loi Grenelle 2. Cette fréquence peut varier selon l'évaluation de l'installation au regard des risques environnementaux et dangers sanitaires.

Dans le cadre des transactions immobilières, effectuer un contrôle des ouvrages. Ce contrôle est réalisé spécifiquement pour la vente et à la demande des propriétaires.

Les missions du SPANC sont exécutées selon l'arrêté du 27 avril 2012, relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le SPANC assure également une mission d'information, communication et de conseil aux particuliers.

Le SPANC de la CC des Baronnies en Drôme Provençale ne détient pas de compétence facultative (entretien...).

Mode de gestion

Le service, exploité en régie, a été organisée suite à la fusion sur deux antennes :

Antenne de NYONS : ex territoire Val d'Eygues (2000 installations) + ex territoire Pays de Rémuzat (300 installations) / Permanence le lundi matin de 9h à 12h

Antenne de BUIS : ex territoire Pays de Buis (1050 installations) + ex territoire Pays des Hautes Baronnies (550 installations) / Permanence le jeudi matin de 9h à 12h

Le SPANC se compose ainsi :

- **1 responsable de service** chargé de mettre en place et suivre le fonctionnement du service, de coordonner les actions, pilote les programmes de réhabilitation en relations avec les partenaires institutionnels. Il gère également la facturation (0,6 ETP).
- **1 poste de secrétariat-comptable** (0,2 ETP) chargé du suivi de la facturation (traitement des réclamations, annulations de factures etc..)
- **2 agents contrôleurs** (2 ETP) qui assurent les contrôles, la communication et conseil aux usagers. Ils participent également à l'optimisation des actions et procédures du service.



Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif :

Le décret n°2007-675 pris pour l'application de l'article L 2224-5 du CGCT et l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les collectivités doivent présenter des indicateurs de performance.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, 3 indicateurs doivent être renseignés. Ces indicateurs sont présentés dans le tableau suivant :

N° INDICATEUR	LIBELLÉ	VALEUR CCBDP
D 301.0	Evaluation de la population desservie par le service public de l'assainissement non collectif	8261
D 302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100
D 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	72

Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne (y compris les résidents saisonniers) qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif. Le service public d'assainissement non collectif concerne environ 8261 habitants (calcul avec données INSEE 2014 – ménages), pour un total de 3827 dispositifs d'assainissement non collectif.

Le nombre total d'habitants sur le territoire est de 21756 (Population légales en vigueur en 1^{er} janvier 2018, source INSEE recensement 2015).

Détail du calcul de l'indice de D 302.0 L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

VALEUR	LIBELLÉ	EXERCICE 2017	VALEUR CCBP
A - Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	20
20	Application d'un règlement de service approuvé par une délibération	Oui	20
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012, relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Oui	30
30	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné.	Oui	30
B - Eléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	0
20	La propriétaire assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	0
	TOTAL (/140)		100

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2017 est de 100.

Détail du calcul de l'indice D 301.3

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.

Formule de calcul à partir de 2013

taux de conformité des dispositifs ANC =

$$\frac{VP\ 166 + VP\ 267}{VP\ 167} \times 100$$

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	2017
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP167)	3663
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP 166)	973
Nombres d'installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP 267)	1679
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en % (indicateur P301.3)	72%

Les indicateurs financiers du SPANC

Redevances du SPANC

Les tarifs et prestations en vigueur ont été fixés par délibération n° 85-2017 en date du 11 avril 2017.

- Une redevance ponctuelle de 140 € pour le contrôle de conception et de réalisation d'une installation d'assainissement neuve.
- Un acompte forfaitaire annuel de 25 € pour le contrôle périodique et diagnostic des installations existantes par période ne pouvant excéder dix ans.
- Une redevance de 100 € pour le diagnostic d'une installation préalable à la vente d'un bien.
- Une redevance pour pénalité de 50 € pour tout frais de déplacement sans intervention dès lors que le SPANC n'a pas été informé en temps utile pour éviter le déplacement inutile.

Mode de recouvrement par titre de recette exécutoire adressé par le Trésor Public. Le service n'est pas assujéti à la TVA.



Recettes d'exploitation du service

Recettes de la collectivité (hors programme réhabilitation)

ANNÉE	2017
Total recettes liées à la facturation des abonnés, dont :	144 800 €
Contrôle de conception et de bonne exécution installation nouvelle	0 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour l'année 2017	144 800 €
Subvention Agence de l'Eau (prime pour contrôle)	7 180€
TOTAL RECETTES 2017	151 980 €

Bilan d'activités du service

Bilan activités pour l'année 2017

L'année 2017 a été une année d'harmonisation administrative :

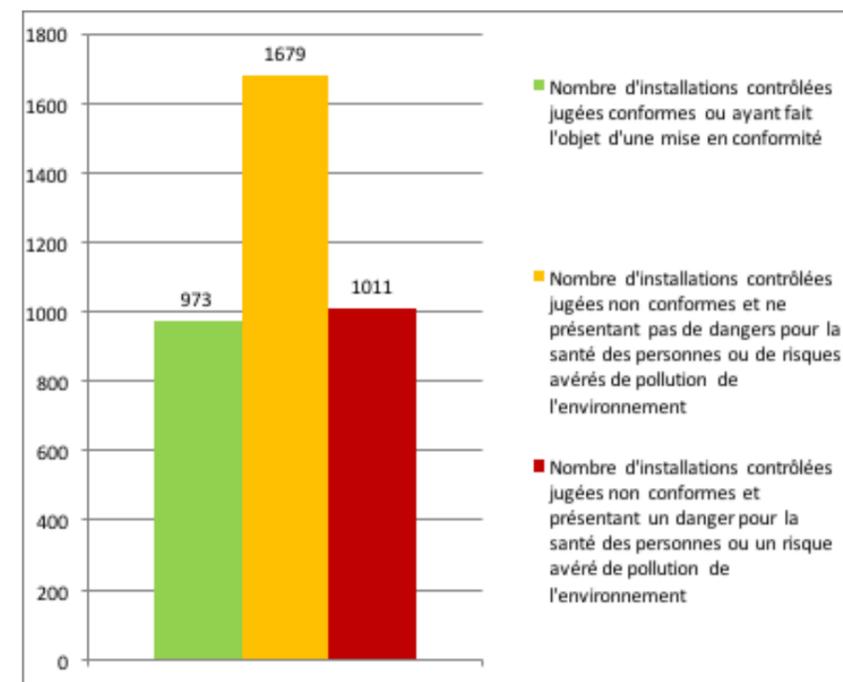
- Approbation du nouveau règlement de service,
- Approbation de la tarification
- Harmonisation des procédures contrôle.

Les agents contrôleurs ont presque atteints l'objectif de 200 contrôles périodiques par an.

PRESTATIONS		RÉALISÉ EN 2017
Contrôle de conception d'installation :	nouvelle	12
	réhabilitée	38
Contrôle de bonne exécution d'installation :	nouvelle	13
	réhabilitée	48
Diagnostic de l'existant		152
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien		213

Bilan des contrôles depuis le 1^{er} janvier 2006, création du SPANC

Selon les critères aujourd'hui définis par l'arrêté du 27 avril 2012, le parc ANC du territoire de la CCBDP est ainsi composé :



Programme de réhabilitation

Depuis 2008, les quatre Communautés de communes formant la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ont mené de manière active de nombreux programmes de réhabilitation. 13 programmes ont ainsi été animés pour un total de 524 installations défectueuses remises en conformité en dix ans, soit 13% de notre parc d'installations d'assainissement existantes.

D'après les résultats de l'enquête sur l'année 2015, sur Rhône-Alpes, Jura et Saône-et-Loire présenté en octobre dernier par le GRAIE dans le cadre de l'Observatoire régional des SPANC qu'il anime, le nombre de réhabilitations recensées par SPANC en moyenne chaque année est d'environ une vingtaine.

Sur le territoire des Baronnies, le nombre moyen de réhabilitations réalisées chaque année s'élève à plus de 50, bien supérieur à la moyenne présentée dans ce rapport. Ces chiffres révèlent l'implication de notre collectivité et de nos élus face aux enjeux environnementaux, économiques et politiques liés à l'animation de ces programmes de réhabilitation.

Pour nos territoires ruraux, l'assainissement non collectif reste le meilleur moyen technique et économique pour assainir les eaux usées domestiques. Il est également important de souligner que ces travaux ont une répercussion directe sur l'économie du territoire, avec plus de 3,5 millions d'euros de travaux réalisés par des entreprises locales depuis 2008 au terme de ces programmes.



SOCIAL

Commission K :
Social - Petite Enfance

Commission L :
Enfance Jeunesse - Animation Territoriale



Nadia MACIPE

**Vice-Présidente déléguée à
Social - Petite Enfance**

Commission K
Ex-Vice-Présidente du Val d'Eygues
Conseillère municipale à Nyons



Eric RICHARD

**Vice-Président délégué à
Enfance Jeunesse - Animation
Territoriale**

Commission L
ex-1^{er} Vice-Président du Val d'Eygues
Maire d'Aubres



Commission K

Petite Enfance

L'arrêté préfectoral n° 2016319-0012 portant constitution de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a acté la fusion de 4 Communautés de communes : Val d'Eygues – Pays de Buis les Baronnies – Hautes Baronnies et Pays de Rémuzat depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'arrêté préfectoral n° 2017340-005 a approuvé les statuts de la Communauté de communes, notamment le transfert de la compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire » au 1^{er} septembre 2017, qui inclue la « Petite Enfance ».

Dans le cadre de ce transfert et conformément à la étude de fusion, la Communauté de communes assure la gestion de huit structures petite enfance depuis le 1^{er} septembre 2017.

En gestion directe :

- Le multi-accueil « Les petits lutins » à Nyons, d'une capacité d'accueil de 28 enfants de 0 à 6 ans.
- Le multi-accueil « Côté Soleil » à Mirabel-aux-Baronnies, d'une capacité d'accueil de 20 enfants de 0 à 6 ans.
- L'Accueil de Loisirs « Les p'tits Bouts » à Nyons, d'une capacité d'accueil maximum de 70 enfants.

Au 1^{er} septembre 2017, l'ensemble du personnel permanent des multi-accueils en gestion directe a été transféré à la Communauté de communes, ce qui représente plus de 20 équivalents temps pleins (ETP)

Sont maintenues en gestion associative :

- Le multi-accueil « Les Souris vertes » à Buis-les-Baronnies, confié à l'Association Familiale des Baronnies
- Le multi-accueil « Les Frimousses des 2 Vallées » à Rémuzat, confié à l'Association les frimousses, porté conjointement par la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale et la Communauté de communes du Diois.
- La micro-crèche « A petit pas » confiée à EOVI
- Le Relais Assistantes maternelles (RAM) et le Lieu Accueil Enfants Parents » confiés à la Mutuelle Petite Enfance des Baronnies.

Les grandes orientations du Service Petite Enfance :

Le territoire de la Communauté de communes est un territoire très vaste, plus de 1 000 km² et très rural, en Zone de Revitalisation Rurale.

La Communauté de communes souhaite apporter une cohérence territoriale au service sur l'ensemble du territoire et s'engage dans une démarche collaborative afin que tous les bassins de vie soient dotés d'un service d'accueil « Petite enfance ».

Un travail de partenariat :

La Communauté de communes souhaite mettre en place un comité de pilotage afin de mener les réflexions sur les orientations sociales et éducatives des établissements d'accueil de Jeunes Enfants du territoire.



De même que la constitution d'un Comité Technique en associant les professionnels de la petite enfance et les techniciens afin d'identifier les besoins et définir un projet éducatif harmonisé sur l'ensemble du territoire, tant pour les établissements d'accueils de jeunes enfants que pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Harmonisation du fonctionnement :

Afin d'apporter une cohérence dans le fonctionnement de ses structures d'accueil de la petite enfance, la Communauté de communes a fait le choix de se doter d'un outil commun pour l'ensemble de ces établissements.

La mise en place d'un logiciel métier permet à tout le personnel petite enfance d'avoir la même lisibilité pour la gestion au quotidien du service d'accueil. Des sessions de formations ont eu lieu. D'autre part, un « Portail Famille » viendra très prochainement enrichir le service petite enfance, afin d'apporter un accès facilité pour les citoyens bénéficiaires du service « Action sociale ».

Les différents projets de la Collectivité

La Communauté de communes s'engage également dans différents projets de territoire :

Projet PACAP : Petite Enfance, Alimentation, Corpulence et Activité Physique

En partenariat avec l'IREPS (Institut Régionale d'Éducation et de Promotion pour la Santé), la Communauté de communes s'est engagée à intégrer un projet de « Promotion de l'alimentation, de l'activité physique et des rythmes de vie favorables à la santé des enfants de 0 à 6 ans. Ce programme verra la mise en place d'ateliers, de temps d'échanges, des sessions de formation du professionnel, afin de favoriser l'emprise des acteurs de la petite enfance sur les questions de nutrition et de rythme de vie.

Projet CEDER : Eco Parentalité dans les Baronnies un projet à long terme

Le CEDER, avec de nombreux partenaires, s'est lancé dans un projet innovant pour 2017 en proposant plusieurs ateliers pratiques sur l'éco-consommation à destination des parents.

L'objectif est de mobiliser des groupes de parents ou professionnels de la petite enfance sur Nyons et Buis-les-Baronnies pour identifier les freins ou accélérateurs au changement de comportement au moment au début de l'enfance (grossesse, naissance, premiers pas).

Pour cela, le CEDER a proposé avec ses partenaires une démarche ludique, créative, concrète, participative où se mêlent ateliers pratiques de «faire soi-même» (produits ménagers, liniments, cuisine...) test de matériel, échanges de bonnes pratiques et pour concrétiser et « immortaliser » le tout, un livret ludique à co-construire avec des jeux, BD, blagues, recettes... sur la mission des parents.

Missions de Coordination

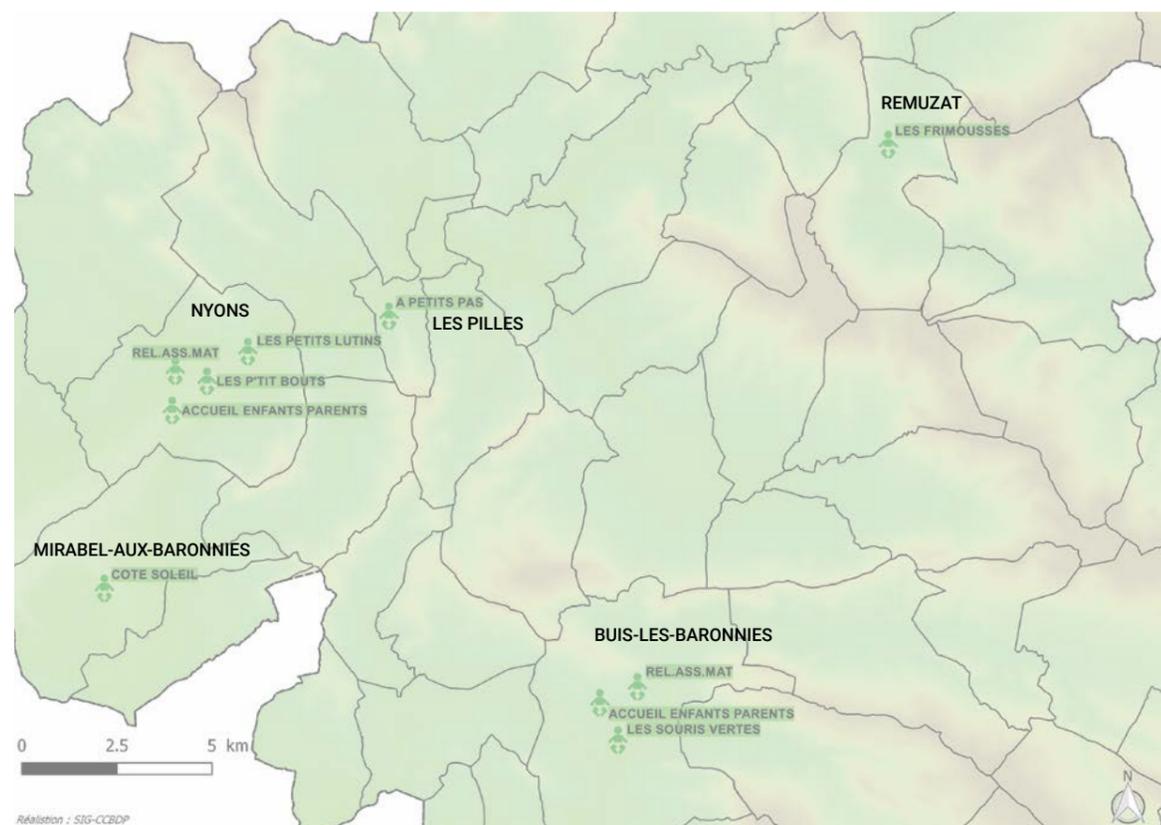
Pour l'exercice 2017, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale a poursuivi ses missions sur les différents territoires des Baronnies dès le début de l'année 2017 afin de se substituer aux anciennes collectivités et de maintenir le lien existant avec les différentes structures d'accueil ainsi que les partenaires institutionnels (CAF, MSA, PMI ,etc...). Afin de pérenniser son partenariat avec les structures d'accueil, la Communauté de communes a mis en place les conventions de partenariat pour assurer la continuité de service, également le suivi des structures et l'accompagnement des professionnels de la petite enfance en gestion associative.



Mise en place et suivi des commissions Petite Enfance, de la Communauté de communes.
Dès le 1er septembre 2017, la coordination avec les Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) de Nyons et Mirabel-aux-Baronnies et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Nyons, a pris une place entière dans la gestion au quotidien : accompagnement des structures, gestion budgétaire, déclaration d'activités, gestion des plannings, gestion du personnel, mise en place de nouveaux logiciels métiers, communication...

Cartographie :

Localisation des établissements d'accueil Petite Enfance gérés par la CCBDP



Commission L

Le service

Le Service « Enfance – Jeunesse – Animation territoriale » a été créé au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la fusion des 4 Communautés de communes des Baronnies drômoises. Il s'agit donc d'un nouveau Service à la fois porteur des structures et services existants avant la fusion, mais s'inscrivant également dans une nouvelle dynamique et de nouvelles perspectives.

Le Service « Enfance – Jeunesse – Animation territoriale » est structuré en trois Pôles :

- Le Pôle Enfance (4-13 ans)
- Le Pôle Jeunesse (11 ans et plus)
- Le Pôle Animation territoriale

Sous la conduite d'Éric RICHARD, Vice-Président en charge de la Commission L (Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale), il a pour mission de mettre en place des actions éducatives, sociales et culturelles sur la Communauté de communes dans le cadre de la politique enfance-jeunesse intercommunale, en s'appuyant sur :

Des structures et des services Enfance :

Le Centre de Loisirs intercommunal des Guards, en gestion directe
Les accueils de loisirs enfance gérés via des conventions de partenariat :

- « Le Chat Botté », géré par l'Association Familiale des Baronnies
- « Les P'tits Loups », géré par l'Association Pour l'Enfance et la Jeunesse de la vallée de l'Oule, géré par l'association Foyer Laïque.

Des structures et des services Jeunesse :

- Un Service d'accompagnement Socio-éducatif intercommunal, en gestion directe, se déclinant à travers deux types d'interventions :
 - La Prévention Spécialisée
 - L'Animation Sociale de proximité
- Un accueil de loisirs jeunesse d'intérêt communautaire « Planète Jeunes », en gestion directe
- Un accueil de loisirs jeunesse d'intérêt communautaire géré via une convention de partenariat : « Section 2 jeunes », géré par l'Association Pour l'Enfance et la Jeunesse

Des services d'Animation territoriale :

- Des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité, en gestion directe
- L'organisation d'une Quinzaine de la citoyenneté
- La coordination de la mise en œuvre d'une CTEAC (Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle)

Une mission de coordination enfance-jeunesse



ZOOM sur

Une nouvelle ambition pour la jeunesse du territoire

En lien avec la structuration des services suite à la fusion des Communautés de communes, une politique enfance-jeunesse a été définie au cours de l'année 2017. Cette ambition répond à un double enjeu : un enjeu lié à une meilleure prise en compte de la jeunesse et un enjeu territorial lié à la fusion.

Éric RICHARD, Vice-Président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, a présenté un projet de politique jeunesse intercommunale (2017-2020) dont l'ambition générale se décline ainsi :

- Faire de la jeunesse une priorité (cf avis du CESE du 17/01/2017)
 - Prendre en compte la parole et les besoins des jeunes
 - Accompagner les jeunes dans leur évolution
 - Encourager et valoriser l'intégration des jeunes dans les activités sociales
 - Favoriser l'intégration durable dans le territoire de jeunes natifs et extérieurs
- Développer une culture commune et les liens interservices, y compris via des projets communs.

Projet Interreg/GaYA

Au-delà de la déclinaison de cette politique dans les projets de services, une première action spécifique a été portée par la CCBDP via une candidature au projet Interreg/GaYA piloté par ALPARC.

Le projet Interreg/GaYA est en effet en lien avec la thématique de la participation des jeunes à la vie locale. Ce projet s'insère dans un axe de travail « éducation à l'environnement montagnard » et plus largement dans la thématique « jeunes » du réseau alpin des espaces protégés ALPARC. Ce réseau international œuvre depuis 22 ans pour favoriser la protection du patrimoine naturel des Alpes et promouvoir un développement soutenable de ce massif au cœur de l'Europe.

En termes d'objectifs, ce projet vise à :

- Améliorer la qualité de la démocratie dans les Alpes en renforçant les capacités des décideurs politiques dans l'inclusion des jeunes alpins dans les processus décisionnels.
- Accroître la connaissance et les compétences des acteurs politiques et des jeunes (14-25 ans) dans les approches et méthodes de gouvernance innovante, telle la démocratie participative.
- Offrir des opportunités aux jeunes habitants des Alpes, futur leader de leur territoire, pour qu'ils n'abandonnent pas le territoire alpin.

L'inscription de la CCBDP dans ce projet lui a permis de bénéficier de l'accompagnement d'un cabinet (Génope) afin de progresser dans les démarches favorisant la participation des jeunes. La prestation de ce cabinet (de l'ordre de 11 journées d'accompagnement) est prise en charge par Interreg/GaYA.

En 2017, un premier **Comité Technique Enfance-Jeunesse a eu lieu le vendredi 24 novembre** à la CCBDP. Celui-ci a réuni l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire afin de leur présenter le dispositif et de recueillir leurs réflexions pour enrichir le projet.

La Commission L du vendredi 24 novembre a comporté un point à l'ordre du jour sur ce projet. L'objectif était d'informer les élus de la Commission sur ce projet et de mesurer l'acceptabilité de l'accueil de la parole des jeunes dans les processus décisionnels.



Un temps avec les jeunes intitulé « Les jeunes dans les Baronnies » a été organisé le samedi 25 novembre à la Mairie de Buis-les-Baronnies. Ce temps a eu pour objectif de présenter le projet à des jeunes du territoire, de recueillir leur vision des Baronnies et de valoriser les initiatives déjà existantes.

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet, 3 jeunes du territoire ont participé à une conférence « Youth for EUSALP » qui s'est déroulée le 23 novembre 2017 à Munich. L'ensemble des frais liés à leur participation a été pris en charge par Alparc.

L'année 2018 devrait permettre la mise en place d'une action expérimentale permettant une meilleure prise en compte de la parole des jeunes localement et une valorisation de leurs compétences et engagements.

Le Pôle Enfance

Le Centre de loisirs intercommunal des Guards



Le Centre de Loisirs intercommunal des Guards, à Nyons, est géré en direct par la Communauté de Communes et accueille les enfants âgés de 5 à 13 ans. Il a ouvert ses portes au mois de juillet 2004, après d'importants travaux sur le bâtiment (aux normes Haute Qualité Environnementale) et aux abords de la structure. Une extension du bâtiment a été réalisée en 2014-2015 et achevée en juin 2015.

En lien et en complémentarité avec les autres partenaires (famille, école, associations et clubs...), le Centre de Loisirs intercommunal est ouvert sur l'environnement social, culturel et naturel du territoire. Ce service intercommunal d'accueil et d'animation est accessible à toutes les familles, un transport étant assuré sur le bassin de vie.

BILAN QUALITATIF

L'action pédagogique du Centre de loisirs s'articule autour du fait que l'enfant puisse bénéficier de loisirs éducatifs lui permettant d'évoluer vers une autonomie à sa mesure, dans ses choix et dans l'expression de ses envies. Nous souhaitons que l'enfant puisse jouer un rôle, être actif dans le groupe. Nous favorisons des vacances ludiques et agréables, où chacun pourra trouver sa place et vivre la journée de manière détendue. Les vacances sont un temps où l'enfant doit pouvoir se reposer, se détendre, pratiquer des activités à son rythme.

Nous proposons un fonctionnement souple, qui prenne en compte les besoins et les envies des enfants. Des projets et des activités sont proposés par l'équipe d'animation ; cependant, une place importante est laissée au choix de l'enfant.

La poursuite des mini-camps et des camps tout au long de l'année

Pour la huitième année consécutive, nous développons l'organisation régulière de mini-camps et de camps en parallèle de l'accueil des enfants au centre de loisirs.

Les mini-camps et les camps sont des activités qui permettent de faire un vrai travail de fond sur la vie collective. C'est une action particulièrement intéressante que nous avons souhaité poursuivre au cours des vacances d'hiver, de printemps et d'automne 2017 et qui a confirmé son intérêt au cours de l'été.



L'ouverture sur la vie locale

Le Centre de loisirs intercommunal participe depuis plusieurs années à de nombreux projets en partenariat.

L'équipe du Centre a toujours souhaité ne pas se limiter à un accueil « classique » des enfants sur le site. La volonté d'ouverture sur le tissu associatif et institutionnel local est présente depuis le début.

Nous pouvons ainsi citer les partenariats développés avec les centres de loisirs locaux : Les Petits Bouts et l'Espace Jeunesse de Nyons, Le Chat Botté à Buis-les-Baronnies, mais également le centre de loisirs de Vaison-la-Romaine et de Valréas. D'autres actions ont été construites avec les structures d'animation locale telles que l'Association pour l'Animation Sociale du Haut-Nyonsais et l'Association Familiale du Nyonsais.

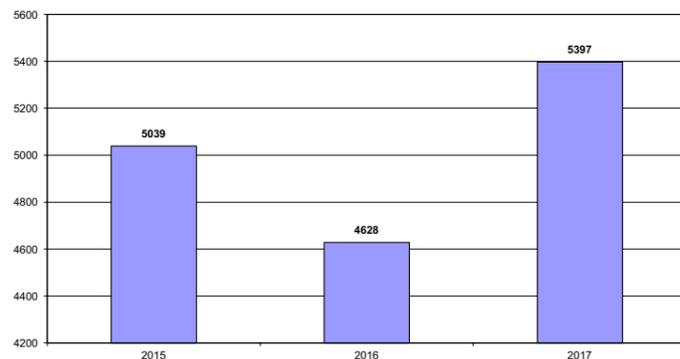
Enfin, un projet important et ambitieux avait été mis en place au cours de l'été 2014 : l'accueil d'artistes en résidence. Ce projet a été poursuivi en 2015, 2016 et 2017 avec la présence de 2 artistes sur l'été.

BILAN QUANTITATIF

5397 journées-enfants ont été réalisées en 2017.

On constate que l'année 2017 est en forte augmentation de fréquentation par rapport à 2016, qui était, par ailleurs, une année plutôt d'étiage. Dans tous les cas, l'année 2017 présente la plus haute fréquentation depuis la construction de l'extension du bâtiment.

Evolution du nombre de journées/enfants par an



Au total, ce sont 372 enfants différents qui ont été accueillis en 2017.

En termes d'origine géographique, on constate une bonne représentativité par bassin de vie :

	NYONS	HAUT NYONSAIS	BAS NYONSAIS	CCBDP (HORS NYONSAIS)	HORS CCBDP
MERCREDIS	54%	15%	21%	4%	6%
PETITES VACANCES	42%	24%	28%	2%	4%
ETÉ	43%	19%	27%	4%	7%



Les Accueils de loisirs enfance gérés via des conventions de partenariat

Sur le territoire des Baronnies, il existe 3 structures de type ALSH enfance gérées sous couvert de conventions de partenariat avec la CCBDP : l'accueil de loisirs « Le Chat Botté » à Buis-les-Baronnies, géré par l'Association Familiale des Baronnies, l'ALSH sur la vallée de l'Oule géré par le « Foyer Laique », l'ALSH « Les Petits Loups » sur Séderon / Montbrun-les-Bains, géré par l'Association Pour l'Enfance et la Jeunesse.



Le Centre de loisirs du « Chat Botté » à Buis-les-Baronnies

Cet ALSH est situé au sein de La Maison de l'Enfance à Buis-les-Baronnies et est géré par l'Association Familiale des Baronnies. Il est ouvert au cours des mercredis et des vacances scolaires sauf celles de fin d'année et accueille des enfants âgés de 4 à 12 ans.

BILAN QUANTITATIF

2570 journées-enfants ont été réalisées en 2017 sur l'ALSH Le Chat Botté.

Cela représente 261 enfants différents, répartis selon les périodes :

- 118 enfants différents sur les mercredis
- 186 enfants différents sur les petites vacances
- 125 enfants différents sur l'été

Ces effectifs sont en légère hausse par rapport à 2016. On constate par ailleurs que la majorité des enfants accueillis habitent Buis-les-Baronnies (autour de 60%). Les communes les plus représentées sont ensuite La Roche sur le Buis, Pierrelongue, Mollans-sur-Ouvèze et Vercoiran.

Le Centre de loisirs « Les Petits Loups » à Séderon / Montbrun-les-Bains

Ce Centre de loisirs, géré par l'Association Pour l'Enfance et la Jeunesse, est ouvert sur les périodes de vacances scolaires :

- Au cours des petites vacances : 1 semaine sur Séderon et 1 semaine sur Montbrun-les-Bains
- Au cours de l'été : 3 semaines sur Séderon et 4 semaines sur Montbrun-les-Bains

Il accueille des enfants de 4 à 11 ans.



BILAN QUANTITATIF

- 54 jours d'ouverture sur l'année 2017,
- 643 journées-enfants au total.

La majorité des enfants inscrits habitent Montbrun-les-Bains, Mévouillon et Séderon, répartis ainsi selon les bassins de vie :

- 39,16% d'enfants du bassin de Montbrun,
- 40,83% d'enfants du bassin de Séderon,
- 20,01% d'enfants extérieurs aux deux bassins précédents,
- 23,33% d'enfants extérieurs aux Baronnies.

Le Centre de loisirs de la vallée de l'Oule

Cet ALSH est géré par l'association du Foyer Laïque regroupant les parents d'élèves du RPI de la Motte Chalancon et Rémuzat. Il a ouvert ses portes au cours de l'été 2015 suite à un besoin exprimé par les parents de ce bassin de vie. L'ALSH est agréé pour 24 enfants auprès de la DDCS de la Drôme.

Son fonctionnement est soutenu par la Communauté de communes du Diois et la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

7 semaines d'ouverture par an sont prévues :

- 1 semaine au cours des vacances d'hiver, de printemps et d'automne
- 4 semaines l'été.

Ce Centre de loisirs est une petite structure dont l'ouverture est conditionnée par le nombre d'inscrits sur chaque période de vacances.

BILAN QUANTITATIF :

- Nombre d'enfants différents accueillis : **24**
- Nombre de familles différentes accueillies : **21**
- En 2017 l'accueil a ouvert ses portes uniquement au cours de l'été, du fait d'un manque d'inscrits sur les autres périodes.

Origine géographique des familles :

Secteur CC du Diois : 10

(La Motte Chalancon, Volvent, Arnayon, Bellegarde-en-Diois)

Secteur CCBDP : 5

(Rémuzat, Cornillac, Cornillon, Saint May)

Autres secteur (notamment Rosannais) : 6



Le Service Jeunesse

Un très important travail de structuration de ce service a été réalisé au cours de l'année 2017. En effet, la structuration d'une politique et d'un Service jeunesse intercommunal ont été un enjeu fort en 2017. Cet enjeu a été lié à la fois au contexte de fusion mais également à la diversité des actions jeunesse qui étaient mises en œuvre sur chacune des Communautés de communes jusqu'au 31 décembre 2016.



Le Service d'accompagnement Socio-éducatif

Le travail réalisé en 2017, a consisté en la définition de l'identité du Service d'accompagnement Socio-éducatif : identité du Service (projet de Service – références théoriques...), identité de l'équipe (intitulé des postes – missions...), identité du local (organisation des espaces...) et relation du local au territoire (déploiement du Service sur le Pays de Buis).

Le Service d'accompagnement Socio-éducatif intercommunal se décline à travers deux types d'interventions :

- La Prévention Spécialisée
- L'Animation Sociale de proximité

Ces deux interventions, bien que distinctes, portent les mêmes objectifs et les mêmes modalités d'intervention. Le Projet du Service d'accompagnement Socio-éducatif affirme l'intention d'inscrire l'ensemble des actions dans une visée d'insertion sociale des jeunes (l'insertion sociale est ici entendue d'un point de vue global : socialisation, développement de l'autonomie, accès au logement, insertion professionnelle, etc.). Par ailleurs l'équipe pluridisciplinaire présente au sein de ce Service travaille à une articulation entre accompagnement collectif et accompagnement individuel.

L'équipe intervient à la Cité Scolaire de Nyons, au collège de Buis, à la MFR de Buis, dans le cadre d'actions collectives portées par la Médiathèque départementale de Nyons..., ce qui lui permet de créer des liens solides entre le service et les institutions locales.

La Prévention Spécialisée

La Communauté de communes du Val d'Eygues était compétente dès 2010 pour mettre en place et gérer un service de prévention spécialisée intercommunal. L'ensemble des communes du territoire lui a en effet délégué cette compétence.

Trois éducateurs sont présents sur cette mission.

Un éducateur spécialisé est un professionnel qui accompagne un jeune à plus ou moins long terme, pour avancer dans ses projets et résoudre les difficultés auxquelles il doit faire face dans sa vie personnelle, familiale, scolaire, recherche d'emploi, formation, logement, santé ...

Les objectifs de l'équipe de prévention spécialisée sur le territoire sont les suivants :

- Assurer une présence sociale
- Accompagner les jeunes en ruptures dans leurs projets d'insertion social en lien avec les partenaires
- Favoriser l'accès des jeunes aux structures ou dispositifs existants



- Travailler sur les groupes existants
- Être présent dans les actions collectives

Cette action éducative s'adresse aux jeunes de 11 à 21 ans et à leur famille.

Sur l'année 2017, environ 55 jeunes du territoire ont bénéficié d'un accompagnement individuel. Au-delà des ces accompagnements à proprement parler, on dénombre environ 320 jeunes au contact de l'équipe en 2017.

L'animation sociale de proximité

Les missions principales de l'animation sociale de proximité sont :

- Mener des actions éducatives visant à aider les jeunes à se prendre en charge dans le domaine de leur vie personnelle, de leur travail et de leurs loisirs,
- Contribuer au maintien du « vivre ensemble » au sein de la population d'un territoire,
- Participer au développement de la vie sociale et culturelle des territoires,
- Promouvoir les capacités existantes ou/et potentielles des jeunes.
- Les actions d'animation sociale de proximité concernent un public âgé de 11 à 25 ans.

Une grande partie de cette mission est orientée vers l'accompagnement de jeunes porteurs de projet.

L'accompagnement collectif était un des axes prioritaires de l'intervention auprès des 11-25 ans depuis de nombreuses années à l'échelle du territoire de la CCPB. Cette démarche est reprise par la nouvelle intercommunalité et s'est étendue au territoire du bassin de vie de Nyons et de la vallée de l'Eygues.

28 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement en 2017 (dont 24 âgés de 11-17 ans).

Origine géographique des jeunes accompagnés :

- Communauté de communes : 97 %
- Autre : 3 % (département des Hautes-Alpes)

Les ALSH jeunesse d'intérêt communautaire

Deux ALSH jeunesse d'intérêt communautaire sont présents sur le territoire :

- Planète Jeunes, basé à Buis-les-Baronnies, géré en direct depuis le 1er septembre 2018
- Section 2 Jeunes, basé à Séderon, géré via une convention de partenariat avec l'APEJ

Ces deux ALSH jeunesse sont des structures de « petite » dimension et reposant sur un seul agent permanent.



L'ALSH « Planète Jeunes »

La gestion de cet ALSH est intercommunale depuis le 1^{er} septembre 2017 seulement. Aussi, la période de septembre à décembre 2017 a essentiellement permis la structuration de ce Service à destination des jeunes de 11 à 17 ans.



L'ALSH « Section 2 Jeunes »

Cet accueil, géré par l'Association Pour l'Enfance et la jeunesse, se déroule au local des jeunes de Séderon les mercredis de 14h00 à 18h00. Les samedis sont réservés aux sorties et aux soirées à thèmes sur des créneaux horaires variables.

Ces accueils réguliers sont complétés par des formules ponctuelles de 3 jours d'activités en période de vacances scolaires.

**Au total, en 2017, on décompte 63 jours d'ouverture
Nous comptons 268 journées-jeunes.**

Le Pôle « Animation Territoriale »

Les actions de soutien et d'accompagnement aux fonctions parentales

Entre octobre 2011 et décembre 2016, 13 événements ont été organisés en direction des parents du territoire.

Il pouvait s'agir de conférences, de projections/débats, de théâtre-forum, de soirées d'échanges... Nous avons décidé de poursuivre ces organisations en 2017. Cette action rencontre en effet un succès important et alimente la réflexion des parents sur le territoire, ce qui contribue à une meilleure prise en compte des questions éducatives.

Par ailleurs, il nous est apparu important de conserver une dynamique de travail avec les professionnels du territoire autour des questions de soutien et d'accompagnement aux fonctions parentales. Il a donc été proposé de mettre en place un réseau parentalité qui permettrait la mise en lien des structures qui travaillent en direction des parents. Ce réseau a pour objectif de faciliter le travail en commun des structures œuvrant sur ces questions de soutien et d'accompagnement à la parentalité et de préparer les événements. Si ce réseau a trouvé tout son intérêt et sa pertinence, il nous a semblé également important de pouvoir alimenter la réflexion des professionnels du territoire par des apports extérieurs.



Orientations prises pour 2017

Au lendemain de la fusion des Communautés de communes des Baronnies drômoises, nous avons souhaité conserver une dynamique de travail autour des questions de soutien et d'accompagnement aux fonctions parentales.

L'ambition est de développer ce type d'action à l'échelle du nouveau territoire en associant plus largement les autres structures et services présents sur les anciennes intercommunalités voisines de la CCVE.

Les deux orientations prises pour 2017 correspondaient donc à un travail dans la continuité des années précédentes, avec une dimension territoriale élargie :

- Mise en lien des structures qui travaillent en direction des parents (poursuite de l'animation du réseau parentalité). Ce réseau a les mêmes objectifs que précédemment : faciliter le travail en commun des structures œuvrant sur ces questions de soutien et d'accompagnement à la parentalité et préparer les événements.
- Organisation d'événements. Cette action alimente la réflexion des professionnels et des parents sur le territoire, ce qui contribue à une meilleure prise en compte des questions éducatives.

BILAN 2017

L'année 2017 a essentiellement permis d'amorcer une nouvelle articulation entre les différents acteurs et réseaux du territoire.

A ce sujet, un premier travail d'articulation des actions « parentalité » existantes avant la fusion a été entamé en 2017, ainsi, pour ne citer que les exemples les plus marquants :

- Le multi-accueil municipal de Mirabel-aux-Baronnies « Côté Soleil » ayant été transféré à l'intercommunalité au 1er septembre 2017, les actions « Parentalité » portées par l'équipe de cette structure ont également été transférées à l'intercommunalité.
- Le référent des actions « Parentalité » à la CCBDP a intégré le Réseau Adultes-Relais de Buisles-Baronnies.
- De nouveaux liens ont été créés entre la CCBDP et le Centre Social « Le Carrefour des habitants » de Nyons. Bien qu'aucune action concrète n'ait vu le jour en 2017, des projets sont en préparation pour 2018.

L'organisation d'événements de type « conférence-débat » :



Un seul événement a été organisé en 2017 sur le thème de la lecture et des tout-petits. Cet événement s'est construit en relation étroite avec la municipalité de Mirabel-aux-Baronnies qui portait la gestion du multi-accueil jusqu'au 31 août 2017.

L'événement a eu lieu le samedi 14 octobre 2017 dans la salle des fêtes de Mirabel-aux-Baronnies et a rassemblé une cinquantaine de personnes (parents et professionnels confondus).

La matinée était consacrée à une conférence, animée par Mme ROCHER (orthophoniste), suivie

d'une table-ronde, sur le thème de l'intérêt du livre pour les 0/3 ans.

L'après-midi a permis l'organisation de différents temps et espaces (goûter-lecture, animations, lectures, expositions...) et s'est clôturée par un conte en peinture à partager en famille.



ZOOM sur

La quinzaine de la citoyenneté

En mars 2015, différents partenaires se sont réunis afin « de partager un questionnaire sur les suites à donner aux événements tragiques du mois janvier à Paris en termes de débats et échanges ». Des représentants de la Cité Scolaire, de la Médiathèque Départementale, du Service Jeunesse de Nyons, des associations familiales locales, de l'équipe de prévention spécialisée... se sont retrouvés autour de la table.

Assez rapidement, se dessine l'idée d'organiser une quinzaine de la citoyenneté en relation avec le réseau « parentalité » existant sur le territoire.

A partir de cette réunion, la CCVE, et plus particulièrement le Service Action Sociale, a été identifiée pour piloter et coordonner le projet de cette quinzaine.

Dès les premiers échanges entre partenaires, il a été décidé que cette quinzaine de la citoyenneté devait être accessible au plus grand nombre. C'est pourquoi des actions de différentes natures et situées en différents lieux du territoire ont été envisagées.

Bilan 2017

En 2017, une semaine de la citoyenneté a été organisée du 2 au 8 avril 2017.

Les actions proposées ont permis la rencontre et les échanges entre de nombreux habitants du territoire :

- Dimanche 2 avril : pique-nique et après-midi solidaires (Nyons - quartier de Sauve)
- Mercredi 5 avril :
 - Après-midi « Jouons ensemble » (Nyons – Skate Park / Digue)
 - Projection du film « vivre ensemble » (Aubres - salle des fêtes)
- Jeudi 6 avril : Percu'linaires et Slam (Nyons – Place F. Autiero)
- Samedi 8 Avril : Slam et concerts (Nyons – Médiathèque et Maison de Pays)

L'organisation d'un temps fort sur le format « quinzaine » devrait de nouveau avoir lieu en 2018.





Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle

Depuis 2015, pour trois années, une convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture (CTEAC) a été mise en place sur le territoire de la Communauté de communes.

Cette convention est soutenue par l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles, Direction départementale de la Cohésion Sociale), l'Education nationale, le Département de la Drôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et le Parc naturel régional des Baronnies provençales. L'ensemble des financeurs se sont retrouvés au sein d'un comité de pilotage, organisé depuis le mois de juin 2015. Le périmètre défini, à cette occasion, concernait les territoires des anciennes Communautés de communes du Val d'Eygues et du Pays de Buis-les-Baronnies.

Ces EPCI ont en effet été retenus par la DRAC comme « territoire prioritaire », nécessitant « une intervention concertée de tous les acteurs publics en faveur du développement de l'éducation aux arts et à la culture ». Cette politique volontariste répond au constat d'une inégalité marquée face à l'accès aux arts et à la culture selon les territoires : « cette priorité réaffirmée à de nombreuses reprises doit être comprise comme un moyen de correction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux arts et à la culture. Une grande distance existe encore entre les facilités dont peuvent disposer pour cet accès, les habitants des cœurs urbains des grandes métropoles et l'éloignement que connaissent encore beaucoup de périphéries urbaines ou territoires ruraux d'une offre publique qui n'a pourtant cessé de croître ».

L'objectif est donc ici d'avoir une meilleure vision des potentialités de ce qu'est l'offre, la vie et le potentiel culturel du territoire, afin de permettre à l'État et aux collectivités territoriales de mettre en place une politique concertée pertinente et efficace dans le domaine de la culture.

BILAN SYNTHETIQUE DE LA SAISON 1 (2015/2016)

L'année 2015 est la première du dispositif mis en place dans le cadre de la convention.

Dans un territoire où la résidence artistique n'a été mise en place que très rarement, il s'agit d'abord, pour les acteurs culturels, socio-culturels et sociaux, de mieux comprendre la portée et les modalités d'intervention d'artistes dans le cadre de leurs actions professionnelles.

Pour les artistes eux-mêmes, il s'agit de découvrir un territoire, ses enjeux en termes de développement et de structuration (cf. fusion au 1er janvier 2017), les acteurs culturels et sociaux et, au-delà de leur mode de fonctionnement, leurs enjeux.

Les artistes interviennent régulièrement, à raison de trois jours en moyenne par mois. Au cours de ces journées, des ateliers, rencontres, concerts, interventions diverses sont organisées tout au long de la journée, dans le cadre de rencontres dont le contenu a été défini préalablement avec les structures accueillantes.



BILAN SYNTHETIQUE DE LA SAISON 2 (2016/2017)

Les artistes en résidence dans le cadre de la CTEAC, Antiquarks - Musiques actuelles et Mix O Ma Prose – Slam, sont présents sur le territoire pour la 2^e année, à raison de 3 à 4 jours par mois de septembre 2016 à juin 2017, ce qui représente sur l'année un peu plus de 90 journées d'interventions pour 3 artistes. Après une première année dédiée à « la rencontre » entre artistes – structures locales et publics, cette seconde saison a été imaginée et construite pour permettre aux publics de bénéficier d'ateliers s'inscrivant dans le temps. Nous avons donc mis en place des parcours de découverte artistique que nous nommons « cycles d'ateliers », débouchant sur une à plusieurs représentations publiques.

Pour mener à bien cette 2^e saison et ouvrir le champ des possibles, il a été décidé d'associer 4 artistes locaux à l'équipe « Gargoulette » pour un total de 24 journées d'interventions : Béatrice Bilet - Plasticienne, Frédéric Lecloux – Photographe, Emeric Priolon – Percussions corporelles, Julien Beauvois-Mochot – Slam et écriture. Pour ce faire, une enveloppe spécifique dédiée aux acteurs et artistes locaux a été mise en place, permettant de maintenir une présence artistique plus régulière, de diversifier les propositions (confection de costumes et de décors, photographie, percussions corporelles, etc.) et de s'ouvrir ainsi à de nouveaux publics.

Le projet a également bénéficié de la démarche de « valorisation du processus », mise en œuvre par le Conseil départemental de la Drôme et Des Univers connectés. Dans ce cadre, un dispositif de suivi radiophonique et journalistique des résidences a été mis en place par l'association Ensemble-ici / Radio'live, de nombreuses interviews et articles ont été réalisés et diffusés sur le site Ensemble Ici : témoignages d'habitants, de participants, d'artistes, d'acteurs locaux... Cela s'est traduit par deux « minisites » :

- Une Storymap de valorisation du processus d'Éducation Artistique et Culturel sur le territoire du Nyonsais-Baronnies : <http://arcg.is/2t7RXHA>
- Une Cartographie des acteurs impliqués dans la résidence : <https://framacarte.org/m/10737/>

Cette 2^e saison a également vu la naissance de nouveaux partenariats opérationnels, notamment avec le Parc Naturel Régional des Baronnies et les Châteaux de la Drôme, permettant le développement de projets et d'interventions en milieu scolaire (Lycée, écoles élémentaires, MFR), ainsi que l'émergence de futurs projets avec les Centres de loisirs du territoire.

Enfin, de nombreux acteurs locaux des secteurs de la culture, du social, de l'animation et de la jeunesse ont pris part au Comité Technique, rebaptisé « Comité Coopératif ». Cette instance permet de travailler ensemble à la mise en œuvre des différentes actions auprès de leurs publics et à la co-construction du projet Gargoulette sur le territoire.



PRESENTATION DE LA SAISON 3 (2017/2018)

Après une première année, consacrée à la découverte des artistes en résidences, l'année 2016-2017 a vu le développement d'un projet autour de deux résidences, associant ateliers et succession de restitutions qui ont mobilisé les acteurs tout au long de l'année.

Il a donc été proposé pour la saison 3 de s'appuyer sur les acquis de la 2^e année de la CTEAC, mais en organisant les ateliers et les rencontres avec les artistes autour d'une seule restitution. La période de réalisation a débuté en octobre 2017. Le thème des Baronnies dans 700 ans a été retenu. Ce thème devant permettre d'évoquer le passé (en 1317, la Baronnie de Mévouillon a été définitivement rattachée au Dauphiné) et le futur.



La Coordination Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement, passé entre la CAF et une collectivité ou un regroupement de communes.

La Communauté de communes assure la coordination de l'ensemble du dispositif sur son territoire, en accompagnant les communes déjà signataires ou en informant les autres des possibilités offertes par ce contrat par la mise en place d'un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens de la Communauté de communes et de techniciens des institutions partenaires.

La coordination et l'animation du dispositif sont assurées par le Coordonnateur enfance jeunesse.

Le Responsable du Service Enfance-Jeunesse



accompagne la mise en œuvre de projets d'associations, de collectivités. Cet accompagnement consiste à répondre aux demandes des porteurs de projets mais également à les solliciter et à faire émerger des actions qui, faute de moyens (techniques, humains, financiers) ne voient pas le jour, en les suivant pas à pas dans leur élaboration.

Un travail de soutien et d'accompagnement des services et des structures existantes est également réalisé. Cela a pu se traduire par des formations auprès des personnels éducatifs et pédagogiques par exemple.

En 2017, une part importante du travail a consisté à restructurer cette mission en la répartissant sur les deux Service « Petite Enfance » et « Enfance-Jeunesse ».



**Thierry DAYRE**

Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

1^{er} adjoint à la mairie de Nyons

Bilan et perspectives

Ce rapport a balayé l'ensemble des activités de la nouvelle intercommunalité des Baronnies en Drôme Provençale pour 2017. Première année de vie de la CCBDP, elle fut axée sur la mise en place administrative et organisationnelle de la collectivité. Ce travail est venu s'ajouter à l'exercice quotidien des compétences déléguées par les communes qui se doit de garantir la continuité du service public sur l'ensemble du territoire.

Je remercie les membres du Comité exécutif et l'ensemble des conseillers communautaires pour leur écoute, leur patience et leur participation aux multiples conseils communautaires et commissions thématiques et territoriales. Je remercie également l'ensemble des services intercommunaux qui, sous la Direction Générale de Nicolas KRUGLER, se sont impliqués dans la mise en oeuvre de cette fusion et adaptés aux nouveaux besoins fonctionnels et organisationnels de notre collectivité.

2017 fut une année difficile, délicate et dense.

Difficile, car la traduction administrative d'une fusion oblige un très grand nombre de délibérations de type administratif et technique en phase avec les services de la Préfecture. C'est un travail fastidieux, nous remercions nos Conseillers Communautaires de leur patience, de leur sagesse et de leur participation.

Délicate, car il a fallu concrétiser tout le travail qui avait été réalisé dans la pré-étude de fusion, lui donner forme et la traduire dans la réalité de ses contours, les réalités de fonctionnement et de ses impacts budgétaires et financiers.

Dense, car au-delà de l'immense travail lié aux figures et travaux imposés par la fusion, l'année 2017 s'est illustrée par la réalisation du siège social et la prise en fonctionnement opérationnel de toutes nos compétences avec, pour certaines, l'incorporation de nouveaux outils et personnels qui y sont rattachés, ce qui porte les effectifs au 31/12/2017 à 91 agents.

Cette année 2017 s'est terminée par l'inauguration du siège de la Communauté le 18 novembre en présence d'un grand nombre de Maires conseillers et de nombreuses personnalités autour de Mme la Présidente du Département de la Drôme et de Mr le Préfet de la Drôme.

Nous avons globalement traduit dans les statuts, administrativement et juridiquement, les compétences qui étaient envisagées dans le cadre de l'étude mais aussi celles qui nous étaient incombées de par la loi.

2018 sera l'année de la concrétisation budgétaire et financière des dites compétences, dont certaines avec des enjeux nouveaux, forts en termes de responsabilité, d'engagement, et de financement.

La participation collective et la bienveillance a permis à notre Communauté de fonctionner raisonnablement dans le respect de tout un chacun. C'était notre humble ambition, c'était notre ferme volonté, ce sera toujours le chemin qui nous animera.

Thierry DAYRE

LISTE DES COMMUNES **ET DES MAIRES**

Les Maires et les 67 communes de la CCBDP

Jacques RODARI
Eric RICHARD
Annie FEUILLAS
Pascal BLANC
Ginès ACHAT
Christian THIRIOT
Alain RICARD
Daniel CHARASSE
José FERNANDES
Sébastien BERNARD
Laurent HARO
Philippe CAHN
Jean Michel LAGET
Bruno OLIVIER
Jean-Claude BRUS
Georges COMBEL
Thierry GIROUIN
Catherine NESTEROVICH
Gérard TRUPHEMUS
Georges ROMEO
Sébastien DUPOUX
André MATHIEU
Brigitte DUC
Jérôme CLERINO
Odile TACUSSEL
Christian CORNILLAC
Gérard COUPON
Stéphane DECONINCK
Didier GILLET
Paul ARNAUD
Gérard BONTOUX
Christian BARTHEYE

Arpavon
Aubres
Aulan
Ballons
Barret-de-Lioure
Beauvoisin
Bellecombe Tarendol
Benivay Ollon
Besignan
Buis-les-Baronnies
Charce (La)
Chateauneuf-de-Bordette
Chaudebonne
Chauvac-Laoux-Montaux
Condorcet
Cornillac
Cornillon sur l'Oule
Curnier
Eygaliens
Eygalayes
Eyroles
Izon-la-Bruisse
Lemps
Mérindol-les-Oliviers
Mévouillon
Mirabel-aux-Baronnies
Montauban-sur-Ouvèze
Montaulieu
Montbrun-les-Bains
Montferrand-la-Fare
Montguers
Montréal-les-Sources

Pierre COMBES
Mireille QUARLIN
Serge BOISSIER
Serge ROUX
Gilles RAVOUX
André BALANDREAU
Louis AICARDI
Jacques ESTEVE
Monique BALDUCHI
Gilbert MORIN
Nadine BEN AMOR BRED
Jean François PIERRE
Bernard BAILLY
Patrice RIVET
Michel GREGOIRE
Jean Louis NICOLAS
Jean Marc PELACUER
Didier GIREN
Marc BOMPARD
Véronique CHAUVET
Claude THOMAS
Jean GARCIA
Jean-Marc BOUVIER
Christelle RUYSSCHAERT
Pierre BOREL
Antoine IVARNES
Jean MOULLET
Patrick LIEVAUX
Dominique JOUVE
Claude BAS
Gérard PEZ
Alain NICOLAS
Marie-Hélène LEROY
Jacques NIVON
Claude SOMAGLINO

Nyons
Pelonne
Penne-sur-l'Ouvèze (La)
Piegon
Pierrelongue
Pilles (Les)
Plaisians
Poët-en-Percip (Le)
Poët-Sigillat (Le)
Pommerol
Propiac
Reilhanette
Rémuzat
Rioms
Roche-sur-le-Buis (La)
Rochebrune
Rochette-du-Buis (La)
Roussieux
Sahune
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze
Saint-Ferreol-Trente-Pas
Saint-Maurice-sur-Eygues
Saint-May
Saint-Sauveur-Gouvernet
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze
Sainte-Jalle
Séderon
Valouse
Venterol
Verclause
Vercoiran
Vers-sur-Méouge
Villefranche-le-Château
Villeperdrix
Vinsobres

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE
T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ **au siège social à Nyons**

Du lundi au jeudi de 9H à 12H et
de 14H à 17H

Le vendredi de 9H à 12H

→ **Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

Siège social

170 rue Ferdinand Fert
Les Laurons - CS 30005
26110 Nyons

Antenne de Buis-les-Baronnies

19 boulevard Aristide Briand
26170 Buis-les-Baronnies

La production d'un rapport d'activité est une obligation légale inscrite dans l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, libellé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».